

ASSOCIATION DES GROUPEMENTS ET ORGANISATIONS ROMANDS DE L'AGRICULTURE



RAPPORT ANNUEL 2014

www.agora-romandie.ch



Podium du premier concours national des métiers Swiss Skills Berne 2014. (voir p. 62)

TABLE DES MATIERES

Message de Laurence Bassin.....	4
Activités d'AGORA.....	5
Organisations membres.....	7
Organes : comité et commissions.....	9
Procès-verbal de l'AG 2014.....	14

Activités de l'association

1. ORGANES.....	21
1.1 BUREAU.....	21
1.2 COMITE.....	21
1.3 ASSEMBLEE DES DELEGUES.....	22
1.4 CONFERENCE DES DIRECTEURS DES CHAMBRES D'AGRICULTURE ROMANDES.....	22
1.5 SECRETARIAT.....	24
2. DOSSIERS POLITIQUES ET ECONOMIQUES.....	24
2.1 CONSULTATIONS ET AUDITIONS.....	24
2.1.1 Ordonnances PA 14-17, automne 2014.....	25
2.1.2 Ordonnances Swissness.....	26
2.2 POLITIQUE AGRICOLE.....	27
2.2.1 Politique agricole 2014.....	27
2.2.2 Situation économique de l'agriculture (USP).....	28
2.2.3 Rapport agricole 2014.....	28
2.2.4 Rapport de situation 2014 de l'USP.....	29
2.2.5 Initiatives agricoles.....	30
2.2.6 Ouverture de la ligne blanche.....	31
2.2.7 Actualité agricole au Parlement.....	31
2.3 AGRICULTURE INTERNATIONALE.....	32
2.3.1 Union européenne (UE).....	32
2.3.2 OMC.....	32
2.3.3 Accords de libre-échange hors UE.....	33
2.3.4 Accord de libre-échange UE-USA.....	33
3. INFORMATIONS, RELATIONS PUBLIQUES.....	33
3.1 AGRI.....	33
3.2 AGIR.....	34
3.3 AMTRA.....	34
3.4 LES MAGICIENS DE LA TERRE.....	35
3.5 SALON SUISSE DES GOUTS ET TERROIRS, BULLE.....	35
3.6 BRUNCH A LA FERME DU 1ER AOUT 2014.....	35
3.7 « PROCHES DE VOUS. LES PAYSANS SUISSES ».....	36
4. CONVENTIONS.....	36
4.1 UNION SUISSE DES PAYSANS.....	36
4.2 CHAMBRES D'AGRICULTURE DE SUISSE ROMANDE.....	37
4.3 AGRITOP.....	37

5.	AUTRES ACTIVITES	38
5.1	CONFERENCE DES CHEFS DE SERVICE DE L'AGRICULTURE DES CANTONS ROMANDS ET DU TESSIN (CCSAR).....	38
5.2	AGRO MARKETING SUISSE (AMS).....	39
5.3	AUTRES ACTIVITES	40
6.	MANDATS ET SECRETARIATS	40
6.1	PIOCH.....	40
6.2	IP-SUISSE, LAUSANNE.....	40
6.3	FPVS.....	42
6.4	VITIPLANT	43
6.5	PAYS ROMAND – PAYS GOURMAND (PR-PG)	43
6.6	CIT ET COMMISSION TECHNIQUE PRPG	44
6.7	ASSAF-SUISSE	45
6.8	TOURISME-RURAL.CH	46
6.9	SWISS BEEF ROMANDIE.....	46
6.10	AUTRES MANDATS	46
7.	FORMATION PROFESSIONNELLE	47
7.1	REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE	47
7.2	DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS D'AGRICULTEUR ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS SUPERIEURS D'AGRICULTEUR ET DE PAYSANNE.....	47
7.3	DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET PROFESSIONNELS SUPERIEURS POUR LES BRANCHES SPECIALES DE L'AGRICULTURE	52
7.4	FORMATION PROFESSIONNELLE SUPERIEURE DE PAYSANNE ET DE GOUVERNANTE DE MAISON.....	55
7.5	MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE LA FEDERATION SUISSE DES VIGNERONS	57
7.6	MANDAT FORMATION PROFESSIONNELLE DE L'ASSOCIATION SUISSE DU COMMERCE DES VINS.....	58
7.7	COMMISSION DE FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE	59
7.8	CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE ...	59
7.9	COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE (CRP)	60
7.10	COMMISSION ROMANDE DES COURS INTERENTREPRISES (CIE) POUR LES BRANCHES SPECIALES DE L'AGRICULTURE	60
7.11	AGRIALIFORM	61
7.12	AUTRES ACTIVITES DE FORMATION PROFESSIONNELLE	65
8.	PROGRAMME D'ACTIVITES 2015	65
8.1	ETUDE SUR L'AGRICULTURE ROMANDE.....	65
9.	CONCLUSIONS	66

Message de Laurence Bassin

L'Organisation des Nations Unies (ONU), a déclaré l'année 2014 :

ANNEE INTERNATIONALE DE L'AGRICULTURE FAMILIALE

A l'échelle de notre pays, l'Union suisse des paysans a cherché le moyen de valoriser cette formidable opportunité, celle d'ouvrir la conscience du consommateur au rôle nourricier des familles paysannes. A notre époque où l'on n'a plus de contact direct avec le monde agricole. Autrefois un enfant de la ville passait plusieurs fois, durant son enfance, ses vacances à la ferme, chez des proches. Cela lui donnait ensuite, sa vie durant un lien indéfectible avec les valeurs liées au travail de la terre et à la provenance de son alimentation.

Mais comment rétablir ce contact, tisser à nouveau ce fil rouge entre les familles paysannes et le consommateur ? Eh bien là où les gens de tout âge sont là plusieurs fois par jour qu'ils soient au bureau, à la maison, dans les transports publics etc....sur LA TOILE !

L'USP a eu l'idée de toucher la conscience de tout un chacun par le biais des réseaux sociaux en l'occurrence Facebook. L'association a recruté une famille paysanne par canton et par région linguistique. De la plaine à la montagne, du bétail laitier à l'allaitant, des grandes cultures à la viticulture en passant par la vente directe ou l'élevage de pointe, l'ensemble de ces exploitations représentaient toute la diversité de l'agriculture suisse.

Notre famille a été sollicitée par l'entremise de Prométerre pour représenter le canton de Vaud. Après un petit conseil de famille, nous avons décidé de participer à l'aventure. Pratiquement au jour le jour et au fil des saisons, j'ai tenu mon journal sur internet en postant l'actualité du jour de notre ferme en commentant les images : le contrôle laitier ou la description linéaire, des semis aux récoltes en passant par les aléas de la météo, en montrant du blé germé ou les dégâts liés aux ravageurs. La vie de famille et la vie sociale était également relatée.

Au quotidien ce sont entre 1000 et 3000 personnes qui consultaient notre page. Un matin d'octobre, le film d'une naissance gémellaire, commentée en arrière-fond par notre cadet a incité plus de 20'000 vues, 350 j'aime et 50 partages !

Nous sommes satisfaits des liens tissés et avons eu très peu de commentaires négatifs. Les gens de tout âge et tout horizon ont découvert les facettes de nos métiers. Et même si nous n'avons pas changé la face du monde, nous sommes certains d'avoir transmis un message positif et sincère de notre métier.

Cette année 2015, a été déclarée Année Internationale des Sols et enchaine admirablement bien avec celle qui lui laisse la place, qu'elle puisse poursuivre la visibilité du rôle essentiel des familles paysannes sur la planète.

Laurence Bassin, représentante ARPP,
membre du bureau d'AGORA

AGORA

Activités

Défense et promotion professionnelle

Coordination romande

Coordination des prises de position sur les projets législatifs en consultation (convention Chambres)

Initiation et mise en œuvre de projets romands ou nationaux

Contacts auprès des autorités politiques, des administrations fédérales et cantonales et des organisations économiques

Représentation de la Suisse romande auprès d'organisations et instances romandes

Formation professionnelle

Au niveau romand

Organisation des examens de maîtrises et brevets pour agriculteurs, arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Coordination de la formation initiale pour les métiers agricoles et des cultures spéciales (CFC)

Promotion de la formation de base et supérieure

Collaboration avec les établissements de formation agricole

Secrétariats des Commissions romandes

- pour les brevets et maîtrises
- de pédagogie
- des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature
- de formation professionnelle de base
- des examens professionnels de paysanne et de gouvernante de maison (CREP)
- des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

Au niveau suisse

Présidence de l'Organisation du Monde du Travail AgriAliForm

Secrétariat romand d'AgriAliForm (traductions et administration)

Coordination nationale de la formation initiale (CFC) pour viticulteurs et cavistes

AGORA

Activités

Secrétariats d'organisations et mandats

Relations publiques

Groupement pour la production intégrée dans l'ouest de la Suisse (PIOCH)

Organisation et coordination du Brunch à la ferme du 1^{er} août en collaboration avec l'USP

Association pour la promotion des labels en production intégrée (IP-Suisse Lausanne)

Diffusion du message « Proches de vous. Les paysans suisses »

Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses (FPVS)

Publications dans la presse agricole et non agricole

VITIPLANT

Coordination d'actions de relations publiques

Fédération Pays Romand-Pays Gourmand

AgriTOP, solution de branche pour la prévention des accidents et la sécurité au travail

Convention avec USP

Commission intercantonale Terroirs (CiT)

Tenue de comptabilités pour tiers (AGIR, tourisme-rural.ch, Swiss Beef Romandie, Magiciens de la Terre)

Traductions pour tiers

Secrétariat AMASR et AIASR

ORGANISATIONS MEMBRES D'AGORA

<i>Organisations</i>	<i>Siège et adresse pour la correspondance</i>	<i>Président</i>
CHAMBRE VALAISANNE D'AGRICULTURE	Maison du paysan Case postale 96 1964 Châteauneuf-Conthey Tél. 027/345 40 10	M. Willy GIROUD Ch. de la Praille 17 1920 Martigny Tél. 027/746 32 04
AGRI-GENEVE	Rue des Sablières 15 1217 Meyrin Tél. 022/939 03 10	M. Marc FAVRE Ch. des Grands-Buissons 1233 Bernex Tél. 022/757 10 20
PROMETERRE	Jordils 1 Case postale 1080 1001 Lausanne Tél. 021/614 24 24	M. Yves PELLAUX 1405 Pomy Tél. 024/425 51 28
CHAMBRE NEUCHATELOISE D'AGRICULTURE ET DE VITICULTURE	Site de Cernier Ch. de l'Aurore 4 2053 Cernier Tél. 032/889 36 30	M. Marc FRUTSCHI Le Valanvron 2300 La Chaux-de-Fonds Tél. 032/968 67 26
CHAMBRE FRIBOURGEOISE D'AGRICULTURE	Rte de Chantemerle 41 1763 Granges-Paccot Tél. 026/467 30 00	M. Fritz GLAUSER La Fin d'Amont 1553 Châtonnaye FR Tél. 026/658 17 80
CHAMBRE JURASSIENNE D'AGRICULTURE	Rue St-Maurice 17 Case postale 122 2852 Courtételle Tél. 032/426 53 54	M. Philippe JEANNERAT Bout du Village 4 2884 Monténol Tél. 032/461 34 70
CHAMBRE D'AGRICULTURE DU JURA BERNOIS	2616 Renan/Convers Tél. 032/963 15 51	M. Bernard LEUENBERGER Mont-Girod 1 2735 Champoz Tél. 079/215 43 65
SOCIETE DES SELECTIONNEURS JURASSIENS	Rte de Moutier 62 2800 Delémont Tél. 032/422 76 42	M. Jean-Louis CHETELAT Rue du Cornat 9 2852 Courtételle Tél. 032/423 36 72
ASSOCIATION DES INGENIEURS AGRONOMES DE LA SUISSE ROMANDE	Av. Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne	M. Danilo CHRISTEN Agroscope Route des Verges 18 1964 Conthey VS Tél. 079/432 60 83
ASSOCIATION SUISSE DES SELECTIONNEURS	Chemin du Martinet 2A case postale 258 1510 Moudon Tél. 021/905 95 11	M. Jean-Luc PIDOUX Agriculteur Chemin du Champ-de-Romont 6 1526 Forel-sur-Lucens Tél. 021/906 89 94

SOCIETE ROMANDE D'APICULTURE	M. Gilbert BUTTY Case postale 1 1670 Ursy Tél. 021/909 56 82	M. Willy DEBELY R. Jonquilles 1 2053 Cernier Tél. 032/853 42 02
ASSOCIATION DES MAITRES AGRICULTEURS DE LA SUISSE ROMANDE	Av. des Jordils 5 Case postale 1080 1001 Lausanne	M. Laurent SCHWAB La Praye 2523 Lignièrès Tél. 032 751 40 12
ASSOCIATION ROMANDE DES PAYSANNES PROFESSIONNELLES	Mme Cosette GRIN-PINARD Chemin de Prayoux 1 1405 Pomy Tél. 024/426 06 63	Mme Anne-Lise Thürler Rte de Romont 51 1699 Porsel Tél 021/907.18.79
FENACO	Rte de Chardonne 1, CP 144 1070 Puidoux Tél. 021/946 02 02	M. Lienhard MARSCHALL Wyden 3176 Neuenegg Tél. 031/741 25 19
ASSOCIATION DES MAITRES VITICULTEURS ROMANDS	M. Philippe DURUZ Ch. de la Cure 8 1114 Colombier Tél. 021/803 19 34	M. Boris KELLER 2028 Vaumarcus Tél. 032/835 19 92
ASSOCIATION DES MAITRES CAVISTES DE LA SUISSE ROMANDE	M. Etienne BETRISEY Rte de Villa 25 1966 Ayent Tél. 079/611 60 43	M. Jean-François CRAUSAZ Domaine du Plessis 1134 Vufflens-le-Château Tél. 021/801 39 44
COORDINATION DES PAYSANNES ROMANDES	Mme Silvia AMAUDRUZ Jorattez 12 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/653 42 22	Mme Silvia AMAUDRUZ Jorattez 12 1052 Le Mont-sur-Lausanne Tél. 021/653 42 22
ASSOCIATION DES MARCHES PAYSANS	Mme Laurence EPARS Rte de Penthaz 5 1305 Penthalaz 021/861 40 96	Luc REMPE Jean WEBER Ch. du Boutavent 1276 Gingins 1325 Vaulion 022/369 13 28 021/843 30 45
PROLAIT	M. Eric JORDAN Rte de Lausanne 23 1400 Yverdon-les-Bains Tél. 024/424 20 10	M. Marc BENOIT Rte de Moiry 6 1323 Romainmôtier 024/453 18 14
SWISS BEEF ROMANDIE	M. Frédéric BAUDRAZ 1352 Agiez Tél. 079/290 82 83	M. Eric GUEX 1063 Boulens Tél. 021/905 36 47
ASSOCIATION DES MAÎTRES- ARBORICULTEURS DE SUISSE ROMANDE	M. Emmanuel CHASSOT Centre des Fougères 1964 Conthey	M. Emmanuel CHASSOT Centre des Fougères 1964 Conthey

COMITE D'AGORA (état au 31.12.2014)

<i>Membres</i>	<i>Adresse</i>	<i>Entrée</i>
M. JEANNERAT Philippe	Président, Rte Principale 4, 2884 Montenol	2010
M. TORNAY Laurent	1 ^{er} vice-président, 1937 Orsières	2012
M. LEUENBERGER Bernard	2 ^{ème} vice-président CAJB, 2735 Champoz	2011
M. PERLER André	Délégué AMASR, Breilles 8, 1783 Barberèche	2012
M. ERARD François	Directeur AgriGenève, rue des Sablières 15, 1217 Meyrin	2002
M. FALLET Jean-Marc	Président ANAPI et IP-SUISSE, 2065 Savagnier	2008
M. FAVRE Marc	Président Agri-Genève, 1233 Benex	
M. FALLEY Pierre-Yves	Directeur CVA, 1964 Châteauneuf-Conthey	2006
M. FRUTSCHI Marc	Président CNAV, Valanvron 28, 2300 Chaux-de-Fonds	2004
M. GLAUSER Fritz	Président UPF, La Fin d'Amont, 1553 Châtonnaye	2008
Mme HAEMMERLI Anne-Marie	Secrétaire CAJB, Le Plan 37, 2616 Renan	2007
M. DARBELLAY Michel	Directeur CJA, 2853 Courfaivre	2011
M. MENETREY Frédéric	Directeur UPF, Rte Chantemerle 41, 1763 Granges-Paccot	2010
M. PELLAUX Yves	Président Prométerre, 1405 Pomy	2003
M. PIDOUX Jean-Luc	Ch. du Champ-de-Romont 6, 1526 Forel-sur-Lucens	2010
M. STAMPFLI Tony	Secrétaire de l'AIASR, 1899 Torgon	1999
M. THOMAS Luc	Directeur Prométerre, Jordils 1, 1000 Lausanne 1	2001
Mme BASSIN Laurence	Représentante ARPP, Les Salles, 1261 Marchissy	2012
<u>Invités :</u>		
<u>Conseillers(ères) d'Etat/Ministre</u>		
<u>Chefs de service de l'agriculture</u>		
M. BRAND Frédéric	Chef du Service de l'agriculture, 1110 Morges	
Mme GARNIER Marie	Conseillère d'Etat, ruelle Notre Dame 2, 1701 Fribourg	
M. KRAYENBUHL Pascal	Chef du Service de l'agriculture, 1700 Fribourg	
M. BARTHASSAT Luc	Conseiller d'Etat, Case postale 3918, 1211 Genève 3	
M. VIANI Jean-Pierre	Service de l'agriculture, 1228 Plan-les-Ouates	
M. FAVRE Laurent	Conseiller d'Etat, le Château, 2001 Neuchâtel	
M. GUYOT Pierre-Ivan	Chef du Service de l'Economie agricole, 2053 Cernier	
M. PROBST Michel	Ministre de l'Economie, de la Coopération et des Communes, Rue Préfecture 12, 2800 Delémont	
M. LACHAT Jean-Paul	Chef du Service de l'Economie rurale, 2852 Courtételle	
M. CINA Jean-Michel	Conseiller d'Etat, Pl. de la Planta, Palais du Gouvernement, 1950 Sion	
M. DAYER Gérald	Chef du Service de l'agriculture, 1964 Châteauneuf-Conthey	
<u>Invités :</u>		
Mme BAILLY Martine	Directrice d'AGIR, Av. des Jordils 3, 1000 Lausanne	
M. EGGER Francis	USP, Belpstrasse 26, 3007 Berne	

COMMISSION DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE AGRICOLE

M. SANTSCHI Patric, **président**, 2300 La Chaux-de-Fonds
M. GAILLARD Raphaël, **vice-président**, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. BERLANI Pierre-Alain, EMTN, 2053 Cernier
M. BERRET Fabrice, FRI, 2852 Courtételle
M. BIANCO Guy, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. CHERPILLOD Gary, 1085 Vulliens
M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. GUI SOLAN Laurent, IAG, 1725 Posieux
M. HERREN Bertrand, 1429 Giez
M. MAURON Eric, 1782 Autafond
M. MERLIER Alain, CFPNE Lullier, 1254 Lullier
M. SAUCY Noël, 2802 Develier
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BERSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne
M. SCHMUTZ Martin, **invité**, AgriAliForm, 5201 Brougg

DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS D'AGRICULTEUR ET DES EXAMENS PROFESSIONNELS SUPERIEURS D'AGRICULTEUR ET DE PAYSANNE

M. BISE Philippe, **président**, 1489 Murist
M. GALLANDAT Thierry, **vice-président**, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. AESCHLIMANN Gilles, CNAV, 2053 Cernier
M. CORNAMUSAZ Alain, 1552 Trey
M. GAILLARD Raphaël, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. GERBER Tom, 2732 Reconvilier
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle
M. PICHONNAT Olivier, 1682 Lovatens
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
M. SCHMUTZ Martin, **invité**, AgriAliForm, 5201 Brougg
Mme KIENER Rosmarie, **invitée**, SEFRI, 3003 Berne

**DIRECTION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS ET
PROFESSIONNELS SUPERIEURS POUR LES BRANCHES
SPECIALES DE L'AGRICULTURE**

M. RUGGLI Dominique, **président**, IAG, 1725 Posieux
Mme SCHAER Janine, **vice-présidente**, 1588 Cudrefin
M. BRIGUET Conrad, EIC, 1260 Nyon
M. COLOMB Alexandre, 2012 Auvernier
M. POTTU Yves, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges
M. DUFAUX Daniel, 1822 Chernex
M. DUPRAZ Philippe, EIC, 1260 Nyon
M. GAILLARD Raphaël, 1950 Châteauneuf-Sion
M. GALLANDAT Thierry, Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon
M. NANCHEN Dyonis, 1907 Saxon
M. PRADERVAND Nicolas, 1274 Signy
M. FOURNIER Yannick, 1950 Châteauneuf-Sion
M. BARDET Loïc, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
Mme KIENER Rosmarie, SEFRI, 3003 Berne (**invitée**)
M. SCHMUTZ Martin, AgriAliForm, 5201 Brougg (**invité**)

**COMMISSION ROMANDE DES EXAMENS PROFESSIONNELS
DE PAYSANNE** (nommée par les associations paysannes cantonales)

Mme BRIOD Magali, **présidente**, 1526 Forel-sur-Lucens
Mme DUMAUTHIOZ Yaël, **vice-présidente**, 1304 Senarclens
Mme THUERLER Anne-Lise, 1699 Porsel
Mme GERBER Martha, 2557 Studen
Mme BORY Andréa, 1084 Carrouge
Mme JACOT Marie-Claude, CILA, Grangeneuve, 1725 Posieux
Mme MEUNIER Caroline, EPSC, 1951 Châteauneuf-Sion
M. ODIET Pierre-André, FRI, 2852 Courtételle
Mme PAVILLARD Anne-Marie, CEMEF, 1110 Marcelin-Morges
Mme PITTET Joëlle, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
Mme KIENER Rosmarie, **invitée**, SEFRI, 3003 Berne

CONFERENCE DES DIRECTEURS DES ECOLES DES METIERS DE LA TERRE ET DE LA NATURE DE SUISSE ROMANDE

M. BERLANI Pierre-Alain, **président**, EMTN, 2053 Cernier
M. DERIAZ Philippe, **vice-président**, CEPM, 1110 Morges
M. BIANCO Guy, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. BRIGUET Conrad, CHANGINS, 1260 Nyon
M. BURRI Roger, Centre de formation forestière, 1052 Le Mont-sur-Lausanne
M. CASANOVA Pierangelo, Centro professionale del verde Mezzana, 3828 Balerna
M. GIRARDIN Olivier, FRI, 2852 Courtételle
M. HORNER Alexandre, IAG, 1725 Posieux
M. PIDOUX Martin, HAFL, 3052 Zollikofen
M. MISEREZ Gilles, CFPNE, 1254 Jussy
M. PIDOUX Christian, Agrilogie, 1510 Moudon
M. WILLENER Walter, AGORA, 1001 Lausanne
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA 1001 Lausanne
M. BERSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne

COMMISSION ROMANDE DE PEDAGOGIE

Mme HAUSER Karin, **présidente**, Agrilogie-Grange-Verney, 1510 Moudon
M. ROBERT Enguerran, **vice-président**, EMTN, 2053 Cernier
M. DELAQUIS Philippe, CHANGINS, 1260 Nyon
M. DERIAZ Philippe, CEPM, 1110 Morges
M. GIROD Philippe, EAV, 1950 Châteauneuf-Sion
M. KNOBEL Beat, FRI, 2852 Courtételle
Mme MISEREZ Nathalie, CFPNE, 1254 Jussy
M. PAUCHARD Jean-Michel, IAG, 1725 Posieux
M. WILLENER Walter, AGORA, 1001 Lausanne
Mme BRIOD Magali, **secrétaire**, AGORA, 1001 Lausanne
M. BERSET Florian, **invité**, SEFRI, 3003 Berne
M. PELLAUX Daniel, **invité**, IFFP, 1000 Lausanne 16 Malley

Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture

M. ADNET Alban, Prométerre, Avenue des Jordils 3, 1001 Lausanne
M. AYMON Basile, Ville de Pully, Remondin 1, CP 63, 1009 Pully
M. BARDET Loïc, **secrétaire**, Form. prof. viticole FSV. c/o AGORA, Av. des Jordils 5, 1001 Lausanne
Mme DEFAYES Aline, Rue des Marais-Neufs 19, 1913 Saillon
M. DELALOYE Jean-Gabriel, Caves Rives du Bisse, Rue de la Fonderie, 1957 Ardon
M. FELLE Y Pierre-Yves, Chambre valaisanne d'agriculture, CP 96, 1964 Châteauneuf-Conthey
M. GAILLARD Raphael, Ecole d'agriculture de Châteauneuf, CP 437, 1951 Sion
M. PIUZ Jean-François, CFPne-Lullier, Rte de Presinge 150, 1254 Jussy
M. SALAMIN Christian, Cave Orsat SA, Rte du Levant 99, CP 160, 1920 Martigny
M. STUCKI Bruno, Union maraîchère suisse, Belpstrasse 26, 3001 Berne
M. SUARD Thierry, Fruit Union Suisse, Belpstrasse 88, Postfach 2559, 6302 Zoug
M. WIDMER Lionel, Agrilogie Marcelin, 1110 Morges
M. WILLENER Walter, **président**, AGORA, Av. des Jordils 5, 1001 Lausanne

SECRETARIAT D'AGORA (31.12.2014)

M. WILLENER Walter, directeur, ingénieur agronome EPFZ (90%)
M. BARDET Loïc, ingénieur agronome EPFZ (80%)
Mme BRIOD Magali, responsable formation professionnelle agricole (60%)
M. DEMIERRE Jacques, agro-commerçant IAG, gérant IP-Suisse (100%)
Mme DOMENICONI Elisa, responsable PR-PG (80%)
Mme DOUGOUD Sandra, ingénieur-agronome HES, (50% IP-SUISSE)
Mme PITTET Joëlle, secrétaire (100%)
Mme REY Madelyne, secrétaire (70% Agora et 30% PR-PG)
Mme ROSSELET Oksana, secrétaire-comptable (100%)

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE ORDINAIRE DES DELEGUES D'AGORA

tenue le 04.04.2014 à 11h15 heures, à Aran/Lavaux (VD)

Présidence : M. P. JEANNERAT, président

Présents : Membres du comité: Mmes et MM.
L. BASSIN, M. DARBELLAY, F. ERARD, J.-M. FALLET, P.-Y. FELLE, M. FRUTSCHI, F.
GLAUSER, A.-M. HÄMMERLI, B. LEUENBERGER, Y. PELLAUX, A. PERLER, J.-L. PIDOUX,
T. STAMPFLI, L. THOMAS, L. TORNAV

Commission de gestion: M.M. PENET

Secrétariat: Mmes et MM.

L. BARDET, M. BRIOD, E. DOMENICONI, S. DOUGOUD, J. PITTET, M. REY, O. ROSSELET,
W. WILLENER

Invités: Mmes et MM.

M. BAILLY, AGIR
U. SCHNEIDER, USP
S. HELFENSTEIN, USP
M. REDIGER, LID
F. EGGER, USP
H.-J RÜEGSEGGER, LOBAG
S. AUBERT, AGRIDEA
F. MARENDAZ, USPF
J. DEMIERRE, IP-SUISSE
K. ETTER, AGRI

Excusés : 7 invités
5 membres du comité ou invités au comité
21 membres des commissions AGORA
9 Délégués
3 Commission de gestion
(selon liste jointe à l'original du procès-verbal)

Procès-verbal : O. ROSSELET

Nombre de délégués : 1 délégué du canton de Jura bernois
(D'après la liste de présence 4 délégués du canton de Fribourg
signée durant l'assemblée) 2 délégués du canton de Genève
7 délégués du canton de Vaud
3 délégués du canton de Neuchâtel
1 délégué du canton du Valais
1 délégué du canton du Jura

19 délégués
+ 15 délégués de diverses organisations

Ordre du jour :

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 05 avril 2013
2. Rapport du président
3. Rapport d'activité (ci-joint)
4. Rapports financiers
 - 4.1. Présentation des comptes 2013
 - 4.2. Rapport de la commission de gestion
 - 4.3. Budget 2014 et cotisations
5. Programme d'activité 2014
6. Election
 - 6.1. de la commission de gestion
7. Initiative pour la sécurité alimentaire
8. Divers et imprévus

PHILIPPE JEANNERAT déclare ouverte l'assemblée des délégués d'AGORA, souhaite la bienvenue à chacun, salue diverses personnalités présentes et cite quelques personnalités excusées. Il propose de désigner les scrutateurs.

DECISION : Les délégués désignent JACQUES-ANDRE CHOFFET et DANIEL GEISER comme scrutateurs.

DECISION : Les délégués acceptent l'ordre du jour tel que proposé.

1. Procès-verbal de l'assemblée ordinaire des délégués du 05 avril 2013

DECISION : Le procès-verbal de l'assemblée des délégués du 05 avril 2013 est adopté tel que présenté, avec les remerciements d'usage.

2. Rapport du Président

PHILIPPE JEANNERAT fait part de son rapport en commençant par résumer l'année 2013 comme une année humide et tardive. Les cultures d'automne et les herbages ont pris du retard avec des conséquences pour le reste de l'année.

La nouvelle politique agricole 2014-2017 a été mise en œuvre au 1^{er} janvier 2014. Depuis le début d'année, les agriculteurs tentent de trouver une voie au travers d'une jungle de nouvelles directives et complexités administratives inscrites dans un mode d'emploi de 100 pages que l'OFAG a transmis début mars aux cantons qui sont les organes d'application et de contrôle de la politique agricole. Pour maintenir un montant identique aux anciennes conditions, il faudra faire davantage d'efforts en matière d'écologie. Les agriculteurs devront chercher un compromis entre la productivité et l'écologie, soit privilégier les paiements directs ou pour les plus intensifs, mettre l'accent sur la production. En sachant que sur le long terme, le montant global des paiements directs n'est pas plus garanti que les prix du marché. Le choix est difficile car à ce jour, certaines directives ne sont pas encore connues. Par exemple, la qualité du paysage, même si les instances cantonales concernées ont tout mis en œuvre afin que les agriculteurs bénéficient des contributions en 2014, il n'est pas encore sûr, maintenant, que les exploitants y auront droit ou non. Cet exemple illustre une grande incertitude par rapport aux montants que les agriculteurs bénéficieront. Face à ces incertitudes, on peut comprendre la réaction de certains agriculteurs devant cette nouvelle politique agricole. Les dirigeants de l'OFAG s'étonnent de ces prises de position de la base, alors que les organisations de défense professionnelle avaient déjà fait part de leur inquiétude face à PA 14-17.

Un autre point négatif, la complexité administrative de cette nouvelle loi. Aujourd'hui, il vaut mieux être doué en informatique qu'en agriculture pour gagner sa vie illustre-t-il. Alors que la base de notre travail est de produire des denrées alimentaires.

Mon paysan. Ma paysanne.

Dans le même temps, nous vivons l'année internationale de l'agriculture familiale. Le président remercie les familles paysannes romandes participant au projet « Mon paysan. Ma paysanne » pour le temps et l'énergie qu'elles y consacrent. Grâce à ces familles, les habitants de notre pays peuvent découvrir l'agriculture idéale que nous voulons promouvoir. En espérant que ces sacrifices consentis aideront les consommateurs et les politiques à croire en une agriculture de proximité pour des produits de qualité.

Aménagement du territoire

PHILIPPE JEANNERAT fait part des inquiétudes de l'agriculture face au développement des zones à bâtir ou industrielles. Il fait passer un message auprès des élus au niveau communal et cantonal afin qu'ils puissent réagir à cette problématique. L'agriculture n'est pas contre le développement des régions, mais la disparition des terres agricoles doit être prise en compte de manière sérieuse lors de projets futurs. Il en va de même pour la sécurité alimentaire de notre pays. Chaque mètre carré de terre cultivable compte. On ne peut pas se vanter de consommer des produits de proximité de haute qualité et en même temps relativiser systématiquement la disparition des terres cultivables.

Initiative USP

Depuis le lancement de l'initiative de l'USP sur la sécurité alimentaire, on demande aux agriculteurs de signer et de faire signer cette dernière. L'enjeu est important car elle nous permettra d'anticiper et de faire face aux développements prévisibles au niveau international et national comme la croissance de la population, le changement climatique ou la raréfaction des ressources. Elle garantit à long terme un approvisionnement prépondérant de la population résidant en Suisse avec des denrées alimentaires indigènes. Elle aidera à lutter contre la perte des terres cultivées, à maintenir un haut niveau de qualité des denrées alimentaires et donnera des perspectives d'avenir aux familles paysannes. Mais pour arriver au but, il faut un engagement particulier du monde agricole afin de remettre l'alimentation au centre de tous les débats de la politique agricole.

En conclusion, il tient à remercier tout le personnel du secrétariat, le comité, les membres du bureau, les directeurs des chambres d'agriculture ainsi que le directeur Walter pour leur engagement.

3. Rapport d'activité

WALTER WILLENER rappelle que depuis 133 ans, la FSASR qui est devenue AGORA en 1996 travaille sur les trois principaux axes, la défense professionnelle, la formation professionnelle et les prestations de services qui sont restés identiques sur le fond mais pas sur la forme. Au début de l'association, la défense professionnelle représentait 90 % du travail et aujourd'hui, ce secteur représente 20 % des activités, la formation représente 30 % et les prestations de services 50 %. Il présente quelques activités en rapport avec les 3 axes.

Défense professionnelle

Swissness

La législation Swissness est satisfaisante pour l'agriculture avec le taux de 80 % de matières premières indigènes (100 % pour les produits laitiers) quel que soit le degré de transformation des produits. Le seul bémol est un régime d'exception relativement souple basé notamment sur le taux d'approvisionnement. Les ordonnances d'application Swissness sont en préparation à l'OFAG. Elles sont attendues pour le 2^{ème} semestre 2014. L'OFAG fait du bon travail mais la pression de l'industrie agro-alimentaire reste extrêmement forte pour obtenir un régime d'exception le plus large possible.

Contexte international

Le dogme de l'ouverture et de la libéralisation des marchés agricoles n'est pas mort. Des points préjudiciables à l'agriculture suisse sont en discussion, tels que l'ouverture sectorielle de la ligne du lait d'industrie ainsi que les négociations en cours entre l'UE et les USA pour un accord de libre-échange transatlantique. On peut craindre que la Suisse s'aligne sur l'UE en matière de règles commerciales avec les USA. Ce dossier est pour nous le plus menaçant à court et à moyen terme.

Formation professionnelle

Les cantons ont accepté une nouvelle convention pour soutenir financièrement les prestations fournies dans les 3 prochaines années.

A la rentrée d'août 2013, nous enregistrons une progression de 2 % du nombre de contrats d'apprentissage pour les 3 années de formation niveau CFC et AFP et pour les 6 métiers du champ professionnel. Cette évolution est réjouissante vu l'évolution structurelle (1'000 exploitations disparaissent chaque année), économique et sociale dans l'agriculture.

Une enquête menée en 2013 auprès des acteurs de la formation professionnelle montre que 93 % sont satisfaits de la formation initiale actuelle.

Les textes régissant la formation des métiers du champ professionnel de l'agriculture ne subiront que des adaptations mineures.

L'événement de l'année 2014 sera le 1^{er} championnat suisse des métiers, SwissSkills. Il se déroulera en septembre à la BEA à Berne. Plus de 1'000 apprentis issus de près de 80 métiers vont concourir pour le titre de Champion/ne de Suisse. Pour l'agriculture, le comité d'organisation a prévu des épreuves de concours attractives à la fois pour les concurrents et pour le public. 36 jeunes qui auront terminé leur formation en août 2014 prendront part aux 3 journées éliminatoires. Seuls les 9 meilleurs se retrouveront le 21 septembre pour la finale.

Un tel événement nécessite un budget conséquent et celui-ci a pu être bouclé grâce aux différents sponsors tels que fenaco (sponsor principal), IP-Suisse, Suisse-Grêle, LMZ, OGG, Emmental-Assurance, Syngeta et le SPAA en tant que co-sponsors, ainsi que AGRI, le partenaire médias.

Prestations de services

Ce secteur repose sur trois principes fondamentaux :

- Les activités de services ne sont pas en contradiction avec d'autres secteurs d'activités d'AGORA
- Les activités doivent couvrir l'ensemble de la Suisse romande
- AGORA met à disposition d'organisations tierces du personnel compétent et une infrastructure performante en garantissant une indépendance aux organisations

Que ce soit des mandats majeurs ou des mandats mineurs, tous sont traités avec la même attention, le même soin, dans l'esprit d'une entreprise privée de services. Pour illustrer la gestion des mandats, le directeur cite « Pays Romand – Pays Gourmand ». Mandat repris le 1^{er} janvier 2012 dans des conditions difficiles, la Fédération a pu trouver rapidement la confiance de l'OFAG, contributeur principal et des marques régionales.

PR-PG a aussi renforcé les mesures de promotion communes aux 7 marques régionales par exemple, le 21 mars dernier avec la distribution de produits du terroir dans chaque grande gare de chaque canton romand. Le mérite de ce bon fonctionnement revient à la responsable de projet, Elisa Domeniconi.

Pour conclure, le directeur annonce sa décision de prendre une retraite anticipée à fin 2015. Après 35 ans d'engagement dans la défense professionnelle, 20 ans à la CNAV à Neuchâtel et 15 ans à AGORA certains pourront dire soit « dommage qu'il parte » ou d'autres plus probablement « enfin, c'est le moment qu'il parte ».

DECISION : L'assemblée des délégués approuve à l'unanimité les rapports du président, du directeur ainsi que le rapport annuel 2013.

4. Rapports financiers

4.1 Présentation des comptes 2013

WALTER WILLENER présente les comptes et le bilan au 31 décembre 2013. Les comptes montrent un bénéfice de Fr. 15'687.68 pour un chiffre d'affaires de Fr. 1'366'886.09. Il commente les principaux écarts par rapport au budget. Quant au bilan, il fait état de Fr. 733'702.36 à l'actif et au passif.

4.2 Rapport de la commission de gestion

MARC PENET donne lecture du rapport de la commission de gestion qui confirme l'exactitude des comptes et du bilan.

DECISION : Les comptes 2013, le bilan au 31 décembre 2013, le rapport de la commission de gestion et de vérification des comptes sont approuvés à l'unanimité.

4.3 Budget 2014 et cotisations

WALTER WILLENER annonce que le budget 2014 contient deux inconnues, celle de la contribution du SEFRI et celle des frais pour la maîtrise et le brevet. Le budget laisse ainsi présager un bénéfice de Fr. 8'000.00 pour un chiffre d'affaires de Fr. 1'408'000.00. Les cotisations restent inchangées.

DECISION : Le budget 2014 est approuvé à l'unanimité.

5. Programme d'activités 2014

WALTER WILLENER invite les délégués à se référer au programme d'activités figurant en page 62 du rapport annuel. Il précise que celui-ci est semblable aux autres années sauf le dernier point concernant l'ouverture d'une réflexion sur la direction future d'AGORA car le directeur actuel quitte son poste fin 2015. Il demande s'il suscite des commentaires.

DECISION : Le programme d'activités 2014 est accepté.

6. Election

6.1 de la commission de gestion

M. LE PRESIDENT indique que CORINNE GERBER arrive au terme de son mandat. Il la remercie pour le travail effectué. Selon le tournus habituel, il appartient au canton du Jura bernois de proposer un 2^{ème} vérificateur-suppléant ou une vérificatrice-suppléante.

OLIVIER CARNAL est proposé en tant que nouveau suppléant.

DECISION : La commission de gestion et de vérification des comptes sera composée comme suit pour l'exercice 2014 :

Membres : MARC PENEY, GE
ERIC JORDAN, VD
DENIS CHALLANDES, NE

Suppléants: ERIC JACQUOD, VS
OLIVIER CARNAL, JU-BE

7. Initiative pour la sécurité alimentaire

WALTER WILLENER relève l'importance des dispositions transitoires prévues. Très concrètement, l'USP a fait la liste des mesures à mettre en œuvre en cas d'acceptation de l'initiative, soit

1. Renforcer la filière agro-alimentaire, en particulier de la production indigène à la transformation
 - Renforcer les interprofessions (force obligatoire)
 - Garantir la transparence des marchés
 - Répartir équitablement la valeur ajoutée entre les acteurs des filières
2. Lutter contre la perte des terres cultivables – Aménagement du territoire
 - Densifier l'habitat et réaffecter les friches industrielles
 - Concentrer les zones à bâtir
 - Renoncer à la compensation des zones forestières défrichées
 - Compenser à 100 % la perte des surfaces d'assolement
3. Compenser les handicaps de la production
 - Maintenir une protection appropriée à la frontière pour les produits sensibles
 - Compenser les coûts de production plus élevés en Suisse
 - Rémunérer les prestations non-marchandes
 - Réduire les coûts de production
4. Renforcer le développement et la promotion de la qualité des produits
 - Mettre en place une stratégie qualité basée sur un Swissness crédible
 - Garantir une déclaration d'origine des matières premières
 - Soutenir les AOP/IGP
 - Créer une instance de répression des fraudes
5. Améliorer l'efficacité de l'utilisation des ressources
 - Augmenter la production indigène de semences
 - Diminuer la dépendance de l'étranger au niveau des fourrages et de l'énergie fossile
 - Diminuer les intrants
 - Optimiser la qualité des surfaces écologiques sans en augmenter les surfaces

6. Promouvoir et renforcer l'innovation

- Encourager la recherche, la vulgarisation et la formation (sélection, qualité, rationalisation, efficience des ressources)
- Diminuer le gaspillage alimentaire

En conclusion, WALTER WILLENER insiste sur le fait que cette initiative est totalement utile !

8. Divers et imprévus

WALTER WILLENER prend la parole concernant la prochaine votation de l'initiative pour le salaire minimum. Il fait part de ses inquiétudes face à cette initiative car elle représente des dangers pour la formation professionnelle, pour la compétitivité de l'économie suisse ainsi que pour l'agriculture. Il invite l'assistance à la rejeter. En conclusion, WALTER WILLENER indique que l'initiative n'est pas une coquille vide et il est important de réunir rapidement un maximum de signatures.

Plusieurs intervenants prennent la parole lors de l'Assemblée dont M. GLAUSER, vice-président de l'USP. Il salue toutes les personnes présentes. Il revient sur l'initiative de l'USP pour la sécurité alimentaire. Elle garantit une agriculture durable et elle représente le défi principal des agriculteurs, celui de nourrir les habitants de notre planète. Cette initiative doit être reconnue par tous les pays et elle doit remotiver les jeunes. Pour conclure, il transmet un message à l'Assemblée, celui de continuer à faire signer cette initiative et il fait part du nombre de signatures, qui actuellement dépassent les 75'000.

M. EGGER, représentant de l'USP, fait le point sur quelques sujets d'actualité tels que la PA 2014-2017 (une enquête a été lancée pour déceler les problèmes de la PA 14-17), la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire et l'Année internationale de l'agriculture familiale. Pour lui, l'agriculture romande est forte car la relation est favorable entre la Suisse allemande et la Suisse romande, les domaines agricoles ont des tailles rationnelles et des bons produits. AGORA dispose de structures efficaces, mais il souhaiterait davantage de travail de réflexion sur l'avenir de l'agriculture romande.

M. KOHLI, vice-directeur de l'OFAG, fait part à l'Assemblée des salutations de M. Lehmann, excusé. Il reconnaît que la mise en œuvre de la PA 2014-2017 est un chantier délicat car elle ne répond pas aux attentes des agriculteurs. Il ajoute toutefois qu'ils vont rester à l'écoute et le cas échéant corriger le tir. Les familles paysannes participant au projet « Mon paysan. Ma paysanne. » apportent une image positive à l'agriculture. Pour conclure, il ajoute que des réflexions se font déjà au sein de l'OFAG sur la PA 2018 et des années suivantes.

Avant de clore la séance, WALTER WILLENER tient à remercier M. Jacques Demierre pour ses 10 ans au sein d'AGORA pour le mandat d'IP-Suisse. Il est devenu gérant d'IP-Suisse en 2003. Il est remercié pour son travail et une petite attention lui est remise.

La parole n'étant plus demandée, PHILIPPE JEANNERAT clôt la séance à 13h00.

La rédactrice du procès-verbal :

OKSANA ROSSELET

Lausanne, le 15 avril 2014

Activités de l'Association

1. Organes

1.1 Bureau

Le bureau s'est réuni à 2 reprises. En janvier 2014, il a fixé les salaires 2014 et proposé le budget 2014. En décembre, il a préparé la mise au concours du poste de directeur, avec le projet d'annonce et le calendrier prévu. Il a pris connaissance des changements en matière de temps de travail de certaines collaboratrices. Il en a profité pour fixer les salaires 2015 et pour préparer le budget 2015.

1.2 Comité

Le comité s'est réuni à 4 reprises en 2014.

En mars, il a

- pris connaissance de la décision de Walter Willener de quitter la direction d'AGORA à fin 2015 et mandaté le bureau pour préparer son remplacement
- discuté le nouveau règlement pour la formation « Paiements directs » avec le maintien de l'âge d'admission à 25 ans et un examen sur l'exploitation
- fait le point sur l'évaluation en cours de la formation initiale
- décidé d'ouvrir le module de brevet aux membres de Suisseporcs-Romandie
- accepté les comptes 2013, le budget 2014 et préparé l'assemblée des délégués
- procédé à une première analyse des ordonnances PA 14-17 et relevé un certain nombre de problèmes d'application dans le terrain (érosion, qualité du paysage, écologisation)
- pris connaissance de l'avancement du projet FARAH, conduit par AGRIDEA qui analyse la place des femmes dans l'agriculture et souhaité que les travaux menés conduisent à des propositions concrètes
- pris unanimement position contre l'initiative des syndicats pour un salaire mensuel minimum à fr. 4'000.-, pas acceptable pour l'agriculture

En juin, il a

- donné le feu vert pour la participation d'AGORA à un nouveau projet issu de FARAH visant à des mesures pour renforcer la place des femmes dans les organisations agricoles, toutefois à la condition que ce projet soit national et que les principales organisations comme l'USP ou l'USPF y participent
- pris connaissance des recommandations du rapport final sur l'évaluation de la formation initiale, avec des avis contradictoires en ce qui concerne la durée de la formation (3 ou 4 ans) et le modèle de formation (linéaire ou progressif)
- pris position sur le train d'ordonnances PA 14-17, automne 2014 avec plusieurs demandes de corrections concernant les droits de douane sur les céréales importées et le soutien à la production de céréales fourragères
- fait le point sur la récolte en cours des signatures pour l'initiative de l'USP (voir point 2.2.5.1), avec un constat très réjouissant en Suisse romande et sur le plan national où on devrait arriver à près de 150'000 signatures. Il a aussi préparé les modalités pour le dépôt de l'initiative prévu pour le 8 juillet à Berne
- pris connaissance, par l'USP, de la réforme prévue au niveau du calcul des UMOS et de la mise en œuvre de l'initiative « contre l'immigration de masse », acceptée par le peuple et les cantons le 9 février dernier

En septembre, il a

- renoncé à soutenir l'initiative d'Uniterre « pour la souveraineté alimentaire » estimant celle-ci difficilement applicable et que la priorité devait être mise sur l'initiative de l'USP. Il a relevé que certains points du texte étaient problématiques pour l'agriculture (davantage d'agriculture, remise en cause du droit foncier rural, suppression de la loi chocolatière et main d'œuvre agricole). Il s'est aussi étonné de la ligne très gauchisante de cette initiative
- arrêté la position d'AGORA sur les ordonnances Swissness (voir point 2.1.2)
- relancé l'idée d'une étude sur l'agriculture romande, en collaboration avec la HAFL Zollikofen
- pris connaissance des résultats de la session 2014 des examens de formation supérieure, brevets et maîtrises (voir point 7.2 et 7.3)
- pris position sur les recommandations relatives à l'évaluation de la formation initiale, avec des remarques sur le profil professionnel (employé qualifié ou chef d'exploitation). Concernant la durée de la formation, il s'est prononcé très majoritairement pour le maintien à 3 ans, avec un modèle progressif pour l'agriculture et un modèle linéaire pour les branches spéciales

En décembre, il a

- fait un état des lieux critique en ce qui concerne la 1^{ère} année de PA 14-17. Les craintes plusieurs fois exprimées par AGORA se confirment, notamment avec l'importance accrue des paiements directs écologiques et de ceux pour la qualité paysagère qui permettent de compenser tout ou une partie des pertes liées à l'abandon des contributions liées à la garde d'animaux. Au final, il s'avère que Jura et Neuchâtel sont légèrement gagnants, que Vaud et Valais sont largement gagnants et que Fribourg est le grand perdant du nouveau système des paiements directs. Il a décidé d'organiser une rencontre avec la direction de l'OFAG début 2015 pour discuter de vive voix des problèmes sur le terrain de PA 14-17
- pris connaissance des décisions du Parlement concernant la fiscalité des terrains agricoles en zone à bâtir et le budget agricole 2015 (voir point 2.2.7)
- discuté les grandes lignes du contre-projet annoncé par le Conseil fédéral à l'initiative de l'USP avec là-aussi une position très critique (voir point 2.2.5.1)
- donné le feu vert à une étude sur l'agriculture romande qui sera menée en 2015 avec la HAFL de Zollikofen, avec un budget de Fr. 100'000.- (voir point 8.1)
- pris connaissance d'un certain nombre d'informations sur la formation professionnelle (inscriptions 2015 pour la formation supérieure, SwissSkills Berne 2014, effectifs d'apprentis, etc...)
- discuté la situation sur le marché laitier et la recalculation des surfaces d'assolement (FR, BE)

1.3 Assemblée des délégués

Les trois « A » (AGORA, AGIR, AGRI) ont tenu leurs assemblées le 4 avril 2014 à Aran/Vilette. Le procès-verbal figure dans le présent rapport. Pour AGORA, outre les traditionnels rapports du président et du directeur et les objets statutaires, c'est l'initiative populaire de l'USP pour la sécurité alimentaire, en cours de récolte de signatures qui a constitué le point fort de l'assemblée.

1.4 Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture romandes

La Conférence s'est réunie à 7 reprises en 2014, dont 2 jours en terre genevoise. Tout au long de l'année, elle a régulièrement fait le point sur des thèmes constants comme

- l'initiative de l'USP pour la sécurité alimentaire (voir point 2.2.5.1)

- les consultations en cours (voir point 2.1)
- la formation professionnelle (voir point 7.1)

Plus spécifiquement, les discussions ont aussi porté sur

- le projet d'ES « Produits fermiers » développé par Agrilogie
- le voyage à Bruxelles (institutions européennes) organisé par AGORA et Agrilogie
- la promotion du timbre agricole pour SwissSkills
- la diffusion de la brochure de l'ASSAF-Suisse sur la sécurité alimentaire
- différentes enquêtes de l'USP concernant la prévoyance sociale et les services dans le domaine de l'environnement
- les relations avec les jeunes agriculteurs
- l'ouverture envisagée par le Conseil fédéral de la ligne blanche du secteur laitier
- le statut de la main d'œuvre agricole et les modifications à venir dans les cantons suite aux modifications apportées par le comité de l'USP au contrat-type de travail
- la prise de connaissance des premières conclusions du projet FARAH (place des femmes en agriculture) et du nouveau projet visant à avoir davantage de femmes dans les organisations agricoles
- l'enquête sur les activités d'AGIR et les relations générales entre AGIR et le LID
- les relations avec Uniterre, en particulier en ce qui concerne leur initiative pour la souveraineté alimentaire
- la nouvelle campagne de communication de l'USP « Proches de vous, les paysans suisses », plutôt bien accueillie en Suisse romande
- la révision à venir de la loi sur l'aménagement du territoire (2^{ème} étape) et les mesures spécifiques à la protection des surfaces d'assolement
- les éventuelles restrictions à venir concernant l'utilisation des produits phytosanitaires
- la préparation avec la (RTS) d'une émission « Temps présent » sur la relève agricole
- le rapport du Conseil fédéral sur les futurs coefficients UMOS
- la réponse de la Fédération suisse des betteraviers sur les requêtes d'AGORA de fin 2013 concernant le marché du sucre, avec l'ouverture de l'examen de certaines propositions
- les marchés agricoles, avec de nouvelles difficultés dès l'automne 2014 pour le lait et les porcs
- la campagne « déchets en zones rurales » initiée par l'USP, marquée en Suisse romande par la pose de nombreuses affiches le long des routes
- le fiasco (prévu par AGORA) des logos étatiques « Alpage » et « Montagne »
- l'imposition des terrains en zone à bâtir, particulièrement pénalisante dans le canton de Vaud qui applique à la lettre la décision du Tribunal fédéral de 2011 en la matière
- le budget 2015 de la Confédération, avec au départ des coupes inacceptables pour l'agriculture
- l'étude de l'ASSAF-Suisse sur les soutiens à la viticulture dans l'UE et en Suisse, qui conclut à une distorsion évidente de concurrence, au vu des moyens disponibles dans l'UE pour la promotion et les investissements
- la votation sur la caisse-maladie unique où le matériel mis à disposition par l'USP a été peu utilisé en Suisse romande
- la mise en place des projets « Qualité du paysage »
- le Brunch à la Ferme du 1^{er} août
- le cours Agridea-AGORA sur le pilotage des organisations professionnelles
- la préparation du séminaire romand et de l'assemblée des délégués de l'USP

- le bilan des cours 2013-2014 AgriTOP et leur financement

En début d'année, la Conférence a accueilli la responsable de Pays romand-Pays Gourmand, Elisa Domeniconi pour une présentation des activités de cette Association. Elle a reçu Pierre-Yves Perrin, directeur de la FSPC pour un tour d'horizon du secteur des céréales et des oléagineux et des précisions concernant le futur paiement des céréales selon la teneur en protéines. Elle a aussi reçu Valérie Miéville-Ott, d'Agridea pour examiner en détail le projet visant à renforcer la place des femmes dans les organisations agricoles. A Genève, les Chambres ont fait le point sur l'actualité agricole dans leur canton respectif.

Les invités réguliers à la Conférence, Francis Egger (USP), Eric Jordan (Prolait), Karine Etter (AGRI) et Monique Tombez (USPF) ont informé sur les activités ou les préoccupations de leur organisation et contribuent à un excellent échange d'informations.

1.5 Secrétariat

En 2014, le secrétariat n'a enregistré aucune mutation dans le personnel. A l'échéance des 720 jours couverts par l'assurance perte de gain, Mme Maryse Bourquenoud, en incapacité travail pour cause de maladie depuis novembre 2012, a quitté définitivement AGORA. Son remplacement au poste de comptable avait été réglé en 2013 déjà. Pour 2015, plusieurs changements sont annoncés en particulier au niveau du temps de travail de certaines collaboratrices.

2. Dossiers politiques et économiques

2.1 Consultations et audits

En 2014, AGORA s'est prononcé sur les objets suivants :

- la révision partielle de l'ordonnance sur l'élevage avec l'introduction de critères de santé dans les épreuves de productivité et l'octroi de contributions pour la préservation des races suisses, acceptée avec quelques remarques de détail
- la révision de l'ordonnance sur les listes d'aliments OGM pour animaux, acceptée sans remarque
- la révision de l'ordonnance pour les denrées alimentaires OGM avec quelques améliorations bienvenues au niveau de la déclaration
- la révision totale de l'ordonnance concernant l'inventaire fédéral des paysages, sites et monuments d'importance nationale (IFP), avec un projet refusé par AGORA. Les nouvelles contraintes au niveau de l'intégration des bâtiments ou les restrictions à la mise en place de pratiques rationnelles de cultures ne sont pas acceptables pour l'agriculture. En outre, l'OFEV disposerait de compétences élargies, excluant les milieux concernés
- la révision des directives Suisse-Bilan partiellement constatées au niveau de la nouvelle période de référence qui exclut la fumure d'automne pour les céréales et le colza et au niveau de la suppression des pertes à la crèche. Ce dossier a été examiné en détail par la PIOCH
- trois nouvelles ordonnances sur la protection des animaux portant sur les tares génétiques, la détention d'animaux sauvages et la détention des chiens. Réponse très sèche d'AGORA : trop, c'est trop. Trop de législation tue la législation. Les 3 projets sont en contradiction avec d'autres dispositions légales ou contiennent des doublons. Elles sont trop bureaucratiques et difficilement applicables. Conclusion : pas d'entrée en matière

- la réduction du taux de droits de douane pour le lait de bufflonne, rejetée par AGORA, après concertation avec la FPSL
- les concepts Lynx Suisse et le Loup Suisse également clairement refusés, en particulier parce qu'ils ne répondent absolument pas aux décisions acceptées par le Parlement (motion Fournier) et renforcent le statut de protection de ces prédateurs. Pour le loup, le concept proposé ne prend pas en compte les réalités et les problèmes rencontrés par l'agriculture, non seulement dans les Alpes et les Préalpes mais sur l'ensemble du territoire
- la modification de l'ordonnance sur la réduction des risques liés à l'utilisation de produits dangereux, où AGORA a refusé le transfert des autorisations de pratiquer des traitements phytosanitaires par voie aérienne de la Confédération aux cantons et des conditions-cadres plus restrictives

2.1.1 Ordonnances PA 14-17, automne 2014

L'entrée en vigueur, au 1^{er} janvier 2014, des nombreuses ordonnances d'application de la loi sur l'agriculture issue des débats sur PA 14-17, a rapidement mis en évidence un certain nombre de problèmes que l'OFAG n'avait pas vu venir. A fin mars, 8 modifications d'ordonnances ont déjà été mises en consultations. AGORA a d'emblée posé deux revendications essentielles :

- pas de réduction des paiements directs
- introduction d'un soutien aux céréales fourragères

Subsidiairement, AGORA a repris un certain nombre de points relevés lors de la consultation de l'été 2013 et qui n'avaient pas été repris par l'OFAG.

Dans le détail, AGORA a formulé les propositions suivantes :

a) Ordonnances sur les paiements directs

- introduction de contributions à des modes de production écologiques pour les cultures spéciales
- limitation en surface et en contributions des paiements directs écologiques
- l'accès aux contributions SRPA pour les détenteurs de bisons
- la réintroduction des contributions Extensio pour les surfaces cultivées par tradition à l'étranger
- un système simple pour le calcul de la charge en bétail pour l'estivage de vaches allaitantes, suite à la modification du coefficient UGB
- des simplifications administratives
- le rejet catégorique de baisse des contributions à la sécurité de l'approvisionnement, qui constituerait un désaveu des engagements du Conseil fédéral dans le débat au Parlement de PA 14-17. Les considérations liées à des programmes d'économies ne peuvent être appliquées à l'agriculture
- l'introduction d'une contribution pour les céréales fourragères de Fr. 300.-/ha
- la simplification des dispositions de sanction

b) Ordonnance sur les AOP/IGP

- soutien aux propositions de l'Association suisse pour la promotion des AOP/IGP

c) Ordonnance sur le contrôle des AOP/IGP

- idem que pour b)

d) Ordonnances sur l'agriculture biologique

- pas de remarque

e) Ordonnances sur les importations agricoles

- refus de la baisse massive (de fr. 76.00/100kg à fr. 30.00) des droits de douane hors contingent des céréales destinées à l'alimentation humaine, totalement injustifiée et qui serait de nature à fragiliser encore la production indigène

f) Ordonnance sur le soutien du prix du lait

- pas de remarque

A fin octobre, le Conseil fédéral a arrêté les nouvelles ordonnances.

Comme d'habitude, très peu de propositions issues de la défense professionnelle (USP, AGORA, etc...) ont été prises en compte, en tout cas pas les revendications essentielles (pas de baisse des paiements directs, prime céréales fourragères). Pour les céréales panifiables, les droits de douane hors contingent ont été abaissés à fr. 40.00/100 kg. Il faut véritablement s'interroger sur la pertinence de répondre à des consultations-alibis et sur la capacité d'écoute de l'OFAG et du Conseil fédéral.

2.1.2 Ordonnances Swissness

Après l'acceptation par le Parlement de la nouvelle loi sur la protection des marques (LPM) en 2013, les ordonnances d'application Swissness étaient très attendues. Les projets proposés par l'OFAG, élaborés en collaboration avec l'Institut pour la propriété intellectuelle, certes positifs sur quelques points, contenaient aussi des dispositions laxistes ou inexistantes pour un Swissness crédible, faisant une belle part aux trop nombreuses exceptions ouvertes dans la loi. L'administration a même réussi, au niveau des ordonnances, à ouvrir de nouvelles exceptions, non prévues par la loi. Cette situation a conduit AGORA à une prise de position énergique et détaillée résumée comme suit :

- territorialité : il s'agit de prendre en compte non seulement les produits issus des terres cultivées par tradition à l'étranger, mais aussi les surfaces régies par la réglementation du trafic rural de frontières et les surfaces des zones franches de Genève et de St-Gingolph
- prise en compte de l'eau : l'eau est à exclusion du calcul du taux de Swissness, à l'exception de l'eau minérale embouteillée. Il ne serait pas concevable de diluer 10% de concentré de jus de pommes allemand dans 90% d'eau suisse et obtenir ainsi un jus de pommes suisse
- clause bagatelle : un maximum de 1% est admissible (épices, additifs)
- produits temporairement non disponibles : cette exception, prévue par la loi doit être limitée dans le temps, au plus pour une saison ou une année. Elle n'est pas applicable pour les produits peu ou pas transformés
- produits ne répondant pas aux exigences de qualité qui pourraient être estampillés "Swissness" si l'élaborateur peut apporter la preuve que les matières premières suisses ne permettent pas de fabriquer le produit X en raison de la qualité moindre : AGORA s'est opposé à ces dispositions qui ne trouvent pas de base légale dans la LPM et ouvrent tout grand la porte à une multitude d'exceptions
- le calcul du taux d'auto-provisionnement où des corrections sont aussi nécessaires
- la suppression des délais transitoires et une accélération de la mise en application au 1^{er} janvier 2016 et non 2017 comme proposé

Le projet mis en consultation confirme les craintes maintes fois exprimées par AGORA de voir une législation "Swissness" assez légère et avec beaucoup d'exceptions. La position d'une partie de l'industrie de transformation est très désagréable dans ce dossier.

2.2 Politique agricole

2.2.1 Politique agricole 2014

La première année de la mise en œuvre de PA 14-17 s'est avérée compliquée et stressante pour les familles paysannes. "Le mode d'emploi" des ordonnances (112 pages !) n'a été publié par l'OFAG qu'au début du mois de mars, alors que les ordonnances étaient connues depuis fin octobre. Il a fallu en urgence revoir quelques ordonnances (voir pt 2.1.1). Le changement du système des paiements directs a conduit à une nouvelle distribution de l'enveloppe financière. Selon les régions et avec le soutien de leur organisation professionnelle, les exploitants ont plus ou moins "foncé" dans les programmes écologiques comme la mise en réseau et la qualité du paysage. Cette stratégie s'est avérée "payante" en fin d'année.

Au niveau des paiements directs, les prévisions et les calculs de l'OFAG ont été mis à mal par la capacité d'action et de réaction des agriculteurs. Le bilan suivant peut être fait :

- env. 70% des exploitants sont gagnants et 30% sont perdants, avec d'énormes écarts en plus et surtout en moins
- les cantons de Vaud et du Valais enregistrent une hausse massive des paiements grâce aux contributions pour la qualité du paysage et les contributions d'estivage. Jura et Neuchâtel ont une légère augmentation et Genève une légère diminution. Fribourg a une grande perte. Globalement, cependant la Suisse romande est gagnante
- les exploitations avec une garde intensive de bétail (lait/viande) sont les grandes perdantes, tout comme celles orientées exclusivement sur la production végétale, avec peu de surfaces écologiques
- les régions de montagne sont les grandes gagnantes, à l'exemple du Valais en Suisse romande
- les programmes "qualité du paysage", avec 72 mio (contre 40 prévus par l'OFAG) sont déterminants pour limiter les pertes
- les contributions à caractère écologique (qualité du paysage, biodiversité, etc...) augmentent de 101 mio
- la contribution pour le lait et la viande produits à base d'herbages a eu un très gros succès, avec 104 mio de plus que prévu
- le système est très lourd administrativement pour les exploitants, pour les contrôles et pour les cantons qui ont dû, pour certains, renforcer leur administration au niveau des paiements directs
- la contribution à la transition a été beaucoup plus basse que prévue initialement avec seulement 316 mio à disposition contre 417 prévus. Très mauvaise surprise pour certains qui comptaient pouvoir compenser à 70% les pertes liées au changement de système et qui ont dû se contenter de 47%

Sans vouloir tirer des conclusions définitives pour 14-17, AGORA, sur la base de l'année 2014 constate que :

- la fonction de production de l'agriculture perd en importance au profit des prestations écologiques. Une tendance à l'extensification se dessine
- une agriculture à 2 vitesses émerge avec d'un côté des exploitants qui optimisent les paiements directs par un maximum d'écologie, un minimum de travail et de production et de l'autre côté des exploitants qui intensifient leur production, tout en restant dans les limites des paiements directs
- la production végétale, en particulier au niveau des céréales et des cultures spéciales est le parent pauvre du nouveau système
- des simplifications administratives sont urgentes et indispensables, mais où et comment ?

2.2.2 Situation économique de l'agriculture (USP)

Une année 2014 météorologique contrastée n'a pas facilité le travail des familles paysannes. Un hiver doux, un printemps précoce, un été exceptionnellement humide et un automne ensoleillé sont les caractéristiques de l'année. Les récoltes de fourrages ont été difficiles et l'herbe s'est faite rare sur les alpages dès fin août. Près de 25% de la récolte moyenne de céréales panifiables ont dû être déclassées pour cause de germination. La récolte de céréales fourragères a été bonne. Le colza et les betteraves sucrières ont enregistré des rendements record, avec des volumes jamais atteints en Suisse. Les producteurs de pommes de terre ont pu être satisfaits du bon niveau de rendement, un peu moins en ce qui concerne les prix obtenus.

Les volumes de production de fruits ont été excellents, avec un bémol pour les baies dont la météo capricieuse de l'été a rendu la commercialisation difficile. Pour les légumes, 2014 a été une année contrastée avec des difficultés en été et des satisfactions en automne avec les légumes de garde. En viticulture, on enregistre une année moyenne en quantité et satisfaisante en qualité. A noter que l'arboriculture et la vigne ont dû faire face à un nouveau ravageur, la drosophile du cerisier, qui a occasionné des pertes de récolte et un surplus de travail (tri du raisin).

En production animale, le bétail de rente a été très demandé avec des prix à la hausse. Les vaches de réforme ont enregistré des bons prix tout au long de l'année et pour ce marché, suite à la diminution globale du cheptel bovin et des vaches laitières en particulier, on a presque pu parler de marché asséché. Les engraisseurs professionnels de bovins ont fait face à des prix sous pression, avec une production élevée et des excédents dans le domaine des filières label. Le marché des veaux est resté incertain, avec des excédents saisonniers et de nouvelles prescriptions d'achat. Jusqu'au printemps, les prix pour les porcs sont restés très intéressants. Mais des importations importantes, une production à la hausse et une consommation plombée par les mauvaises conditions de l'été 2014 ont conduit à un effondrement des marchés, avec des prix en chute libre vers la fin de l'année (3.50 frs / kg PV). Les producteurs de viande ovine ont eu une bonne année et les perspectives de développement de la production d'œufs et de poulets se sont concrétisées. Les volumes produits ont augmenté, avec des prix stables et intéressants.

Le marché laitier s'est bien tenu durant les 6 premiers mois de 2014, avec la poursuite de hausses ponctuelles des prix pour le lait d'industrie et une diminution du nombre de vaches laitières. Dès août, la dégradation du prix mondial du lait, la perspective de la suppression des quotas dans l'Union européenne et une forte reprise de la production indigène ont ouvert une spirale à la baisse du prix du lait, spirale dont on ne voyait pas le bout en fin d'année. Les exportations de fromage ont marqué un coup d'arrêt et pour la première fois, les importations vont probablement dépasser les exportations en quantité. A l'évidence, la libéralisation du marché du fromage avec l'UE a des répercussions de plus en plus négatives pour le marché laitier suisse. Malgré la création de LactoFama SA, entreprise de dégagement du marché, beaucoup d'indicateurs du marché laitier ont passé du vert au rouge en cours d'année.

Par rapport à 2013, le rendement brut de la production végétale a progressé de 5,3% et celui de la production animale de 3%, soit une augmentation globale de 3,7% pour un montant de 10,569 milliards de francs. Les frais de production ont peu progressé (+0,3%) ce qui a permis une augmentation de 9% de la valeur ajoutée brute.

En fin de compte, les prévisions de l'USP tendent vers une progression du revenu net d'entreprise de 12,2% en 2014, par rapport à l'année précédente. L'annonce de ce chiffre en septembre 2014 par l'Office fédéral de la statistique a suscité pas mal de réactions dans le monde agricole.

2.2.3 Rapport agricole 2014

Le traditionnel rapport de l'OFAG contient, comme d'habitude, un grand nombre d'informations sur la situation de l'agriculture, sur les mesures de politique agricole et sur les aspects internationaux.

En voici quelques extraits :

- fin 2013, on recense encore 39'344 exploitations à plein temps et 15'863 exploitations à temps partiel, soit 55'207. En une année, la diminution est de 1'368 unités (ø 4 par jour) ou 2,9%. Une certaine accélération de la disparition d'exploitations se précise
- fin 2013, il y a encore 158'919 personnes actives, soit 1,9% de moins qu'à fin 2012
- le taux d'autosuffisance, calculé selon une méthode entièrement nouvelle depuis 2013, est de 62,2% brut et de 55,2% net. Ces chiffres sont inférieurs à ceux de 2011
- les dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation ont atteint 3,706 mio de francs en 2013, soit 5 mio de moins qu'en 2012. Cela ne représente plus que le 5,8% des dépenses de la Confédération
- le revenu du travail par unité de travail a progressé en 2013 de 7,6% par rapport à 2012 pour atteindre en moyenne 51'667 francs en plaine, 38'657 francs en région de collines et 27'703 francs en régions de montagne. Malgré la progression, on reste très éloigné du salaire comparatif qui se situe dans une fourchette de 74 à 63'000 francs selon les régions. Le rapport fait état des résultats de la dernière enquête "santé" de 2012. Pour l'agriculture, l'OFAG fait comme d'habitude une lecture assez unilatérale de cette enquête, minimisant par exemple la grande progression des tensions psychiques entre 2007 et 2012. Idem pour les troubles du sommeil ou la consommation de médicaments. Les résultats sont à peine meilleurs pour les paysannes, mais là aussi les signes de faiblesse et de fatigue augmentent. Un intéressant chapitre est consacré à la problématique des déchets alimentaires et du gaspillage. Outre des actions de sensibilisation du public, l'OFAG a mis en place plusieurs groupes de travail sur ce sujet.

Une place importante est donnée au monitoring des mesures écologiques et éthologiques. Globalement, les évolutions vont dans le bon sens, mais certains objectifs qualitatifs restent difficiles à atteindre. Par exemple, sur la pression de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), on peut craindre un renforcement des règles et des contraintes liées à l'utilisation des produits phytosanitaires. Pour terminer, le rapport 2014 donne quelques informations sur la place des femmes dans l'agriculture, dont 2'727, ou 4,9%, dirigent des exploitations agricoles.

2.2.4 Rapport de situation 2014 de l'USP

Ce rapport publié à fin 2014 analyse en détail le marché agricole suisse. En préambule, il est rappelé que les familles réalisent 75% de leur chiffre d'affaires par la vente de leurs produits, donc sur le marché. Il est important d'obtenir des prix rémunérateurs qui garantissent l'existence économique des exploitations à long terme. Les prescriptions à respecter se multiplient, les prix à la production baissent, les coûts de production augmentent : autant d'indicateurs qui sont de nature à détourner les agriculteurs des marchés pour se rabattre sur les paiements directs.

Le rapport présente les spécificités des marchés agricoles, caractérisés par une faible élasticité des prix, une structure en X / (beaucoup de producteurs, peu de transformateurs et de distributeurs, beaucoup de consommateurs), un décalage entre la décision de production et la commercialisation, l'immobilité du principal facteur de production, le sol. Les produits agricoles sont aussi des biens interchangeableables de grande consommation destinés à la transformation. Le rapport étudie ensuite la question de la régulation étatique des marchés agricoles. Celle-ci se justifie par les prestations supplémentaires associées à la production alimentaire et ancrées dans la Constitution suisse : diversification du paysage, sécurité de l'approvisionnement et biodiversité. La valeur ajoutée est détaillée et indique que les produits de l'agriculture suisse et de l'importation, d'une valeur de 7 mia de francs génèrent un marché de plus de 60 mia de francs dans le commerce de détail. Quatre marchés sectoriels, celui du lait, des œufs, des céréales et des légumes sont présentés et illustrés par le portrait d'une famille paysanne qui évoque ses expériences.

Dans la conclusion, l'USP développe les axes prioritaires pour augmenter la valeur ajoutée dans l'agriculture suisse, soit :

- résister à la pression des importations
- enthousiasmer le consommateur
- rendre les produits de l'agriculture suisse irremplaçables
- rendre l'agriculture visible pour les acheteurs

2.2.5 Initiatives agricoles

En 2014, l'agriculture est devenue le terrain de jeu préféré des partisans du recours au droit d'initiative populaire, qu'il s'agisse d'organisations ou de partis politiques.

2.2.5.1 Initiative de l'USP

Après la finalisation du texte de l'initiative pour la sécurité alimentaire et la constitution définitive du comité d'initiative en décembre 2013, l'USP a mis les bouchées doubles dès le début 2014 pour la récolte des signatures, selon un plan et une organisation quasi militaire et dont voici le déroulement :

- le 4 février, le texte de l'initiative est publié dans la Feuille fédérale, avec délai au 4 avril 2016 pour le dépôt de l'initiative
- le 11 février : conférence de presse
- le 15 février et le 15 mars : journées nationales de récolte de signatures
- fin avril : le cap des 100'000 signatures est franchi
- début juin : fin de la récolte des signatures, validation dans les communes
- 8 juillet : dépôt de l'initiative à la Chancellerie dans une ambiance festive, avec plus de 148'000 signatures
- 29 juillet : validation définitive de l'initiative avec 147'812 signatures valables
- 29 octobre : décision de principe du Conseil fédéral proposant le rejet de l'initiative et de lui opposer un contre-projet direct

Grâce à la mobilisation des Chambres d'agriculture, cette initiative a recueilli un nombre record de signatures en un minimum de temps. Près de 150'000 signatures en 4 mois, cela ne s'était plus vu depuis plus de 20 ans.

La Suisse romande a fait très bonne figure dans la récolte de signatures, avec les chiffres suivants :

Canton	Objectif fixé par l'USP	Signatures récoltées	
Vaud	20'000	20'130	100%
Valais	7'000	5'916	
Genève	5'000	1'465	
Fribourg	11'500	12'396	108%
Neuchâtel	5'000	2'357	
Jura	5'500	6'556	119%
Berne	24'000	9'057	

Le contre-projet direct du Conseil fédéral à l'initiative de l'USP est attendu pour la mi-janvier 2015. Selon toute probabilité, la votation populaire aura lieu en 2017 ou 2018.

2.2.5.2 Autres initiatives

En mai, les Verts suisses ont lancé une initiative pour des denrées alimentaires produites de manière durable avec comme principe que les produits agricoles importés répondent aux exigences appliquées à l'agriculture suisse.

En septembre, Uniterre a lancé une initiative pour la souveraineté alimentaire, basée sur la définition de Via Campesina. Elle a de multiples objectifs comme augmenter le nombre de paysans, préserver la surface agricole, mettre en place des instruments de régulation des marchés, améliorer les conditions de travail dans l'agriculture, limiter les importations et interdire toute subvention à l'exportation. AGORA, par son comité, s'est positionné contre cette initiative jugée irréaliste et avec certains objectifs qui vont à l'encontre des intérêts de l'agriculture suisse.

En septembre encore, la Communauté d'intérêts "vaches à cornes" a lancé l'initiative pour la dignité des animaux de rente agricoles. Elle demande que la Confédération soutienne financièrement la détention de bovins et de caprins avec des cornes.

En avril, les Jeunes socialistes ont déposé leur initiative qui demande de cesser la spéculation sur les denrées alimentaires avec 115'942 signatures valables.

A voir la liste ci-dessus, on peut s'attendre à des discussions intéressantes autour de l'agriculture dans les 3 années à venir, tant au niveau du Parlement que de la population.

2.2.6 Ouverture de la ligne blanche

En mai 2014, le Conseil fédéral a publié son rapport sur l'ouverture sectorielle réciproque du marché avec l'UE pour tous les produits laitiers. Sans surprise, le rapport met en évidence les avantages d'une telle ouverture. Le prix du lait plus élevé en Suisse et l'accès limité au marché UE freinent la poursuite de la croissance et réduisent les perspectives d'exportation. Le maintien d'une séparation de la ligne blanche (lait industriel) et de la ligne jaune (lait transformé en fromage) n'est pas tenable à long terme. L'option d'une ouverture sectorielle du marché laitier avec l'UE doit donc être examinée dans le but d'offrir une perspective à long terme pour l'économie laitière. Sur un délai progressif de 5 ans, les droits de douane et les subventions à l'exportation seraient abolis.

Comme mesures compensatoires, plusieurs options sont proposées

- un supplément de 9ct/kg pour la totalité du lait commercialisé
- une contribution de 800 fr/ha par ha de surface herbagère
- un relèvement de 400 fr/ha de la contribution à la sécurité de l'approvisionnement
- une contribution plus élevée pour la production de lait à base d'herbages
- une contribution à l'exploitation

Le rapport évoque aussi les conséquences, avec une baisse de 16 cts/kg du prix du lait, une baisse du volume de production de 6%. Le montant actuel du soutien au lait transformé en fromage (310 mio de francs) serait réparti sur tous les producteurs et un montant supplémentaire de soutien de 100 à 150 mio de francs serait nécessaire.

AGORA s'est rapidement positionné contre l'ouverture envisagée par le Conseil fédéral, la jugeant irréaliste et dangereuse pour l'économie laitière et agricole suisse.

En juillet, la Fédération des producteurs suisses de lait (FPSL), qui avait déjà demandé une étude en septembre 2013, a aussi rejeté le projet du Conseil fédéral en se basant sur une étude complémentaire de la HAFL Zollikofen qui a mis en évidence les lacunes du rapport fédéral (prix irréaliste, coûts de production mal calculés, comportement non économique des producteurs, analyse des secteurs de transformation et du commerce incomplète, etc...)

2.2.7 Actualité agricole au Parlement

L'agriculture reste un terrain de jeu important pour les politiciens, avec le dépôt en cours d'année, d'une septantaine d'interventions de toutes sortes (interpellations, motions, postulats, questions, initiatives parlementaires, etc.)

En 2014, le Parlement et ses commissions ont en particulier travaillé sur

- a) la loi et l'ordonnance sur la protection des eaux où les espaces cours d'eau sont problématiques, au niveau de leur emprise et de la non-compensation des surfaces d'assolement. Le Parlement s'est prononcé pour une application de la loi, sans renforcement

- au niveau des ordonnances et il y a lieu de relever la mauvaise foi de l'Office fédéral de l'environnement dans ce dossier
- b) la fiscalité des terrains agricoles en zones à bâtir, mise à mal par un arrêt du Tribunal fédéral en 2011. A fin 2014, les 2 Chambres ont accepté une motion Leo Müller (LU) demandant de revenir à la situation d'avant l'arrêt du Tribunal fédéral. Entretemps, plusieurs cantons, dont Vaud, ont subi les conséquences avec de lourdes taxations lors du transfert d'objets immobiliers de la fortune commerciale à la fortune privée. Il appartient maintenant au Conseil fédéral de modifier rapidement la loi dans le sens demandé par le Parlement
 - c) le budget agricole 2015 où le Conseil fédéral proposait des économies de 130 mio de francs, faisant ainsi fi des promesses du même Conseil fédéral durant le débat parlementaire sur PA 14-17 en 2013, promesses qui disaient que le crédit-cadre quadriennal ne serait pas touché. Grâce à un important travail de lobbying de l'USP, relayée par les chambres d'agriculture dans les cantons, ce budget a pu être corrigé pour 100 mio de francs, évitant ainsi une baisse des paiements directs. La principale concession s'est faite au niveau des aides à l'investissement. Pour la loi chocolatière, le Conseil fédéral s'est engagé à proposer, si nécessaire, des crédits supplémentaires.
 - d) la sortie des produits alimentaires du principe du Cassis de Dijon, confirmée par 2 fois par le Parlement, mais qui se heurte à une totale opposition du Conseil fédéral et de l'administration. En fin d'année, une procédure de consultation a été ouverte

2.3 Agriculture internationale

2.3.1 Union européenne (UE)

L'accord agricole entre la Suisse et l'UE a subi quelques adaptations techniques au niveau des normes de commercialisation des fruits et légumes, de la reconnaissance réciproque des AOP/IGP et du calcul de certains droits de douane. Le Conseil fédéral a publié son rapport sur l'ouverture du marché laitier. Pour la 1^{ère} fois, le rapport agricole 2014 de l'OFAG ne mentionne plus l'Accord de libre-échange agroalimentaire (ALEA) avec l'UE, preuve que cet accord est mort. Au sein de l'UE, la réforme de la politique agricole commune (PAC) a été finalisée. Les principaux éléments de cette réforme consistent, d'une part, à renforcer la dimension écologique de la PAC grâce au paiement vert qui représentera 30% du budget des paiements directs et, d'autre part, à répartir plus équitablement les paiements directs entre les Etats membres (d'ici à 2019, aucun d'entre eux recevra moins de 75% de la moyenne européenne). La mise en œuvre de la réforme de la politique agricole commune sera définie sous quatre règlements qui couvrent respectivement le développement rural, les paiements directs pour les agriculteurs, les mesures de marché et les questions horizontales telles que le financement et le contrôle. Ces règlements ont été adoptés officiellement le 16 décembre 2013 par le conseil des ministres européens de l'agriculture, y compris le règlement prévoyant des dispositions transitoires afin d'assurer une transition en douceur en 2014.

2.3.2 OMC

Après l'avancée partielle du cycle de Doha à la Conférence ministérielle de Bali en décembre 2013, les modalités de mise en œuvre des décisions ont été préparées et auraient dû être ratifiées avant le 31 juillet 2014. Ces travaux ont été bloqués par les exigences supplémentaires de l'Inde en matière de stockage des denrées alimentaires. Vers la fin de l'année, l'opposition de l'Inde a été levée, mais il n'est toujours pas possible de savoir avec certitude de quelle manière des décisions de Bali seront exécutées et comment les travaux qui en découlent seront poursuivis.

2.3.3 Accords de libre-échange hors UE

Pour de nombreux pays, des accords de libre-échange sont négociés dans le cadre de l'AELE. A ce niveau, le Costa Rica, le Panama, les pays du Golfe arabe et la Bosnie-Herzégovine sont venus s'ajouter à la liste des pays ouverts au libre-échange. Pour une quinzaine de pays, des négociations sont en cours soit pour de nouveaux accords, soit pour le renouvellement d'accords existants. Elément important : les négociations avec la Russie, le Belarus et le Kazakhstan sont ajournées.

En dehors de l'AELE, la Suisse a mis en œuvre en 2014 les accords de libre-échange avec le Japon, les Iles Féroé et surtout la Chine. L'accord avec ce pays qui est le 3^{ème} partenaire commercial de la Suisse, après l'UE et les USA, prévoit qu'une grande partie des produits agroalimentaires suisses présentant un grand potentiel à l'exportation tels que le fromage, le lait écrémé en poudre, le yaourt, le beurre, la viande séchée de bœuf, le café torréfié, les produits de confiserie et de biscuits, les glaces, les boissons non alcoolisées seront exonérés de droits de douane ou frappés de droits réduits. En contrepartie, la Suisse accorde, conformément à la politique agricole, des allègements douaniers sur certains produits chinois, par exemple les produits tropicaux, les produits importés hors des périodes de récolte en Suisse ou dans le cadre du contingent tarifaire de l'OMC.

2.3.4 Accord de libre-échange UE-USA

L'Union européenne et les USA négocient depuis juillet 2013 en vue de resserrer leurs relations commerciales et d'accroître les investissements de part et d'autre de l'Atlantique avec, en point de mire, la création d'un Partenariat transatlantique de commerce et d'investissements, mais encore les produits agricoles et les denrées alimentaires. Il faut cependant s'attendre à ce que la Suisse soit touchée directement puisque l'accord réunirait ses deux principaux partenaires commerciaux. Les désavantages concurrentiels qui pourraient en résulter pour elle concerneraient aussi bien l'accès aux marchés que leur régulation. Pour l'heure, il est impossible d'évaluer le potentiel de discrimination que recèle cette situation et qui dépend aussi de l'issue des négociations, selon que celles-ci débouchent sur une reconnaissance mutuelle des réglementations commerciales ou sur leur harmonisation. La Suisse participe avec les autres pays de l'AELE à des échanges sur la politique commerciale avec les USA depuis le début des négociations PTCl en juin 2013, grâce à une plate-forme créée à l'initiative de l'AELE dans le but de suivre de près l'évolution des négociations et de recevoir des informations de première main à ce sujet. Quels que soient le contenu des négociations entre l'UE et les USA et les perspectives qu'elles ouvrent, il y a lieu d'envisager les options qui permettront à la Suisse de rester compétitive sur le plan économique et de garder son attrait en tant que lieu d'activité économique. Pour l'heure, il est impossible de prévoir comment la Suisse répondrait concrètement à la réalisation du partenariat transatlantique, c'est-à-dire, par exemple, en négociant elle-même un accord avec les USA, en s'amarrant au PTCl ou en améliorant les conditions d'accès au marché européen des produits agricoles.

3. Informations, relations publiques

3.1 AGRI

AGORA a fourni son habituelle contribution rédactionnelle. Aucune page spéciale n'a été publiée. Une place importante a été donnée dans le journal pour l'information sur la mise en œuvre de la politique agricole 2014-2017. La présence, comme invitée, de Karine Etter à la Conférence des directeurs des Chambres d'agriculture, renforce le lien entre le journal et ses propriétaires majoritaires.

Le comité, après examen de plusieurs offres, a finalement décidé de poursuivre la collaboration avec St-Paul, à Fribourg au niveau de la préparation de l'impression et de retenir l'offre de Tamedia pour l'impression proprement dite. Dès 2015, le journal sera donc imprimé à Berne. Il a aussi donné le feu vert pour une modernisation de l'identité visuelle d'AGRI. Les couleurs actuelles (jaune, brun, bleu) seront abandonnées, au profit d'une ligne graphique plus fine et plus sobre déclinée en noir et en vert. Le comité a en outre maintenu le prix de l'abonnement à 125 frs, qui reste ainsi inchangé depuis 2011. Il a décidé de renforcer la rédaction par l'engagement, au 1^{er} janvier 2015, d'un agronome qui suivra la formation de journaliste. Les décisions ont été rendues possibles grâce à la bonne santé financière du journal. En 2014, la diminution du nombre d'abonnés a été limitée et elle a été inférieure à l'évolution structurelle agricole dans les cantons romands. Malgré un contexte difficile, le volume et les recettes publicitaires ont été maintenues.

3.2 AGIR

Le comité s'est réuni à 2 reprises en 2014. Outre les tâches habituelles au niveau de l'agence de presse, de l'édition de brochures, des moyens d'enseignements et des projets de la campagne "Proches de vous, les paysans suisses", l'Agence a mené les actions suivantes

- adaptation et publication de plusieurs dossiers (mécanisation agricole, ressource eau, etc...)
- reprise de l'antenne romande d'Agrotourisme.ch
- recherche de slogans pour les affiches de la nouvelle campagne d'affichage 2015

Agir a procédé à une enquête auprès de ses membres. Il en est ressorti pour l'essentiel les éléments suivants :

- la présence d'AGIR aux assemblées des membres est jugée positivement
- une Revue de presse bilingue va être étudiée, en collaboration avec le LID
- l'engagement d'AGIR au niveau des relations publiques et de la promotion est jugé globalement favorablement
- les remarques particulières ont été traitées en bilatéral avec les organisations qui les ont formulées

3.3 AMTRA

AMTRA, société dont AGORA assure la présidence, a édité et publié 6 numéros annuels de la Revue suisse de viticulture, d'arboriculture et d'horticulture.

L'événement marquant 2013 pour l'AMTRA a été la publication du premier volume de la série "Maladies et ravageurs de la vigne" consacré aux maladies fongiques. Un point presse organisé en avril permis à l'AMTRA de rappeler son rôle pour la mise en valeur des travaux de la recherche agronomique et aux auteurs de l'ouvrage, Olivier Viret et Katia Gindro, chercheurs à Agroscope Changins de présenter le contenu du livre. L'objectif de vente de 500 exemplaires a été juste atteint, dont près de 90% en Suisse et un peu plus de 10% à l'étranger. La vente du livre "Cépages" édité en collaboration avec l'EIC Changins s'est poursuivie et à fin 2014, globalement près de 2/3 des ouvrages édités en français et en allemand sont vendus. L'édition italienne (1'000) reste un peu à la traîne.

Concernant la revue "Viti", le nombre d'abonnés diminue légèrement (-29) et une application "App" a été préparée pour le 1^{er} janvier 2015 avec des offres d'abonnements combinées papier, en ligne et App.

Les comptes 2014 sont positifs, grâce notamment aux efforts et au travail du partenaire qui s'occupe des acquisitions publicitaires.

3.4 Les Magiciens de la terre

Pour rappel, l'Association Les Magiciens de la terre a pour but de coordonner la présence de l'agriculture et de ses produits au Comptoir Suisse. Elle planifie et organise également différents événements promotionnels au sein des Halles du Palais d'exposition de Beaulieu. Si AGORA en a assuré le secrétariat depuis sa création en 2003 jusqu'au 31 décembre 2012, c'est dorénavant AGIR qui a repris le mandat. La raison en a été de diminuer les frais de fonctionnement de l'association puisqu'AGIR assurait déjà un certain nombre de tâches de communication et d'animation. AGORA a toutefois conservé la gestion de la comptabilité des Magiciens de la terre.

En 2014 et comme prévu dans la convention de collaboration entre les Magiciens de la terre et Beaulieu, les producteurs vaudois se sont inscrits via « Vaud Terroirs » alors que ceux provenant d'autres cantons se sont inscrits directement auprès de Beaulieu. Les Magiciens de la Terre ont assuré les animations phares :

- réalisation du traditionnel motif central de fruits, fleurs et légumes. Ce motif, qui a été comme chaque année un des points forts de la foire nationale, symbolisait la vente directe et les marchés artisanaux par l'intermédiaire d'un grand panier de fruits et de légumes ;
- accueil d'une soixantaine de classes de la région lausannoise dans le cadre de l'Ecole à la Ferme. Ce contact direct avec quelque mille élèves issus d'un milieu plutôt urbain représente un élément important de la présence des Magiciens de la terre au Comptoir suisse ;

3.5 Salon suisse des Goûts et Terroirs, Bulle

La 15^{ème} édition de ce Salon s'est déroulée du 29 octobre au 2 novembre 2014. Avec 42'000 visiteurs, le succès populaire de la manifestation n'est plus à prouver. Près de 280 exposants provenant de toute la Suisse ont fait découvrir des milliers de produits artisanaux, allant des AOP jusqu'aux créations alléchantes ou inattendues. Par ailleurs, de nombreux invités comme Appenzell, le Liban ou les parcs suisses ont animé la manifestation. Enfin, des animations telles que l'Arène gourmande, les Ateliers du Goût ou le Swiss Bakery Trophy ont connu un franc succès.

3.6 Brunch à la ferme du 1er août 2014

Le Brunch à la ferme du 1^{er} août s'est à nouveau déroulé de manière réjouissante. Ainsi, cette année encore, la réussite a été au rendez-vous avec plus de 150'000 visiteurs répartis sur environ 350 fermes et le soleil était également de la partie. Ce succès est dû en premier lieu à la disponibilité et à l'engagement des familles paysannes dans l'organisation et la préparation de cette journée. Nous tenons à les en remercier chaleureusement.

Pour rappel, AGORA assure la coordination au niveau de la Suisse romande. Nous apportons un soutien aux responsables cantonaux, nous assurons le lien avec les médias de la Suisse romande et nous transmettons la liste des Brunchs à la ferme aux personnes intéressées.

En 2014, le Conseil fédéral a à nouveau participé à un Brunch à la ferme par l'intermédiaire de Johann Schneider-Ammann, Chef du Département de l'économie, qui s'est rendu dans le canton de Schwytz et de Didier Burkhalter, Président de la Confédération, qui a brunché dans le canton de Lucerne.

A noter que la présence toujours plus soutenue de la Migros en tant que partenaire de l'évènement a suscité quelques réactions marquées de la part de certains prestataires du brunch. Bien qu'il soit nécessaire pour des raisons financières, il est important que ce partenariat soit bien encadré afin qu'il profite à tous. Des modifications sont d'ailleurs prévues pour l'année 2015.

Enfin, l'édition 2014 a été l'occasion de lancer le nouveau magazine du brunch qui est, enfin, entièrement bilingue. Même s'il y a évidemment quelques détails à changer pour 2015, ce nouveau journal a été globalement très bien accueilli tant au niveau du fond que de la forme.

3.7 « Proches de vous. Les paysans suisses »

Le gros dossier de l'année 2014 a été le renouvellement de la campagne de base « Proches de vous, les paysans suisses ». Ainsi, en début d'année, le groupe de travail au sein duquel AGORA est représentée par Loïc Bardet a choisi le projet « Augenzeugen » de l'agence Karling comme nouvelle campagne de base. Il s'est ensuite attelé à la concrétisation de ce concept qui sera lancé par une action « coup de poing » à la mi-février 2015 par l'intermédiaire d'autocollants représentant des têtes d'animaux dans différentes villes du pays, suivi par une campagne d'affichage dans tout le pays.

Afin de profiter du fait que l'ONU a consacré l'année 2014 année internationale des familles paysannes, l'USP a mis sur pied différents événements dont une journée nationale de l'agriculture familiale qui s'est déroulée le 27 juin 2014 à Grangeneuve. Par ailleurs, un projet intitulé « Mon paysan, ma paysanne » a vu 27 familles paysannes helvétiques ainsi que plusieurs familles d'autres régions du monde présenter leur exploitation et leur travail quotidien sur facebook. Cette action a connu un grand succès puisque près de 120'000 personnes ont suivi les agriculteurs chaque semaine. AGORA a coordonné la recherche des familles en Suisse romande en collaboration avec les Chambres d'agriculture.

Par ailleurs, les 12 et 13 septembre derniers, l'USP a mis sur pied deux journées nationales « Clean-Up-Days » consacrées au nettoyage ciblé du bord de routes très fréquentées. Ces journées, qui ont permis d'attirer l'attention sur le problème des déchets sauvages et ses conséquences pour l'agriculture, seront reconduites cette année avec, contrairement à l'année 2014, des actions également en Suisse romande.

Enfin, les 15 et 16 octobre derniers, un séminaire de deux jours, réunissant les membres du groupe de travail communication et les responsables dans les cantons, a été organisé à Saint-Gall. Le premier jour a été consacré à la concrétisation de la nouvelle campagne « Augenzeugen » ainsi qu'aux différents projets cantonaux alors que le second jour a été l'occasion de visiter l'OLMA, de découvrir le nouveau stand de foire « des racines et des ailes » réalisé en collaboration avec IP-Suisse et l'ASPO ainsi que la nouvelle halle « Erlebnis Nahrung ».

En 2014, l'USP a institué une commission thématique "Communication" dont le but est de définir les orientations stratégiques de l'USP dans le domaine de la communication. Elle se différencie de la Commission "Proches de vous, les paysans suisses" qui se concentre sur les activités opérationnelles. Lors de l'unique séance 2014, elle a mis en place son règlement interne, puis arrêté les règles de la communication sur les dossiers politiques, notamment sur les objets soumis à votation populaire. Enfin, elle a commencé la mise à jour des concepts existants au niveau de la communication externe et interne de l'USP, après avoir relevé des potentiels d'optimisation. AGORA est représentée dans la nouvelle Commission par son directeur.

4. Conventions

4.1 Union Suisse des Paysans

En 2014, AGORA, dont le directeur participe comme invité aux séances du comité, a eu une excellente collaboration avec l'USP. Quelques demandes spécifiques de l'USP concernant la Suisse romande ont été traitées, tout comme la traduction des news hebdomadaires et l'organisation du séminaire romand à Yverdon-les-Bains.

Au niveau des groupes de travail et des commissions de l'USP, AGORA a participé

- au groupe de travail "International" qui s'est informé sur les négociations en cours entre l'UE et les USA pour un accord de libre-échange agricole. Ce groupe est aussi informé sur les discussions au sein du COPA-COGECA (niveau européen) et de l'Organisation mondiale des agriculteurs

- à la Commission "Social et main d'œuvre" avec des discussions importantes sur la révision du contrat-type de travail pour l'agriculture et une proposition de réduire le temps de travail hebdomadaire et une différenciation entre les exploitations avec et sans bétail. La proposition a été acceptée par le comité de l'USP et les cantons ont été invités à adapter leurs dispositions en matière de travail dans l'agriculture. Cette décision est de nature à réduire un peu les différences entre cantons, ce qui est très souhaité par AGORA. La Commission a pris connaissance de l'enquête menée par l'USP auprès des familles paysannes sur leur situation en matière d'assurances et de prévoyance. A ce niveau, la situation est plutôt positive, mais un bon nombre d'exploitations sont limitées dans leur épargne vieillesse par une situation financière difficile. Des améliorations sont encore possibles par une meilleure information au travers des structures existantes en matière de conseils en assurances. La Commission a préparé les positions de l'USP sur les consultations ouvertes relevant de la politique sociale. Elle a été informée des travaux menés par la Confédération et les milieux économiques pour la mise en œuvre de l'initiative contre l'immigration de masse, acceptée par le peuple et les cantons le 9 février 2014. Il s'agit de trouver des solutions pragmatiques pour maintenir l'accès, sans trop de complications, à la main d'œuvre étrangère pour l'agriculture
- à la Commission "Production animale" où l'essentiel des discussions ont porté sur la situation des marchés, ceux du lait et des porcs en particulier
- au groupe de travail "Aménagement du territoire" marqué par la préparation à la consultation sur la 2^{ème} étape de la révision de la loi sur l'aménagement du territoire annoncée pour 2015. Dans le cadre d'une consultation préalable, l'USP a formulé un certain nombre de points visant à prendre en compte les besoins de l'agriculture, que ce soit au niveau de la protection des surfaces d'assolement ou des constructions nécessaires à l'agriculture.
- à la nouvelle commission "Communication" (voir point 3.7)
- au Conseil de Fondation de Agrisano Prevos, qui assure la prévoyance professionnelle pour les familles paysannes. La réorganisation interne des activités d'assurances de l'USP s'est déroulée sans problème
- à l'assemblée des délégués de la FRC à Lausanne comme représentant de l'USP

4.2 Chambres d'agriculture de Suisse romande

Faute de temps, la convention existante n'a pas été réactualisée. L'examen des gros dossiers en consultation et la préparation d'une position par AGORA est appréciée, tout comme la diffusion de nombreuses informations et de documents.

4.3 AgriTOP

A. Généralités

La séance annuelle entre AGORA et le SPAA a confirmé que la solution romande mise en place en 2003 fonctionnait bien. La mise à jour des affiliés du canton de Vaud et les difficultés rencontrées avec le canton de Fribourg pour déterminer le nombre exact d'affiliés a nécessité des explications compliquées et la fourniture de données au BUL alémanique dont le directeur peine à comprendre, outre le français, le fonctionnement de la solution romande. Pas facile pour lui de voir que les agriculteurs romands bénéficient des mêmes prestations AgriTOP, mais à un tarif plus avantageux.

La collaboration avec les Chambres d'agriculture et avec les Services de vulgarisation pour l'organisation du cours + a correctement fonctionné, mais une séance avec ces partenaires va s'avérer indispensable pour 2015.

Au niveau national, une séance du Forum AgriTOP a permis de faire le point sur l'ensemble du concept AgriTOP. En Suisse alémanique, un nouveau règlement assez contraignant est appliqué depuis 2014 et son adaptation en Suisse romande a été différée. Par sûr d'ailleurs qu'il soit applicable chez nous !

B. Cours de base

A fin 2014, la situation est la suivante :

- nombre d'exploitations affiliées : 2'134
- nombre d'exploitations inscrites en suspens : 12
- nombre de cours organisés : 5, dont 2 dans le cadre du brevet agricole
- nombre d'exploitations dont un collaborateur au moins a suivi le cours de base entre 2002 et 2013 : 2'613

Les 3 nouveaux cours de base ont été suivis par 54 participants et les 2 cours brevet ont réuni 35 participants.

C. Cours agriTOP+

Durant l'année écoulée, 18 cours totalisant 239 participants ont été organisés. En voici la liste détaillée

- sécurité dans le trafic routier : 1 cours, 14 participants
- sensibilisation à la conduite de véhicules de manutention : 2 cours, 19 participants
- feu dans l'agriculture : 2 cours, 43 participants
- manipulation des bovins : 3 cours, 33 participants
- maniement de la tronçonneuse : 1 cours, 7 participants
- cours pour employés cultures spéciales : 2 cours, 30 participants
- gestes et postures, comment ménager son dos : 3 cours, 33 participants
- produits phytosanitaires : 1 cours, 27 participants
- encourager et motiver son personnel : 1 cours, 10 participants
- urgences en agriculture : 2 cours, 23 participants

Un certain nombre de cours AgriTOP+ sont reconnus conformes OACP et permettent l'obtention et le maintien du permis poids lourds.

Comme d'habitude, AGORA a consenti un rabais de 100.- à chaque participant à un cours AgriTOP+, ce qui signifie que selon la nature du cours, celui-ci est gratuit ou ne coûte plus que 50.- ou 100.-.

En automne, le programme 2015 des cours AgriTOP+ a été envoyé à 2'134 affiliés. L'offre de cours a été légèrement réduite et les prévisions portent sur environ 200 participants.

5. Autres activités

5.1 Conférence des Chefs de service de l'agriculture des cantons romands et du Tessin (CCSAR)

La Conférence a siégé 2 fois en 2014. La mise en œuvre de la PA 14-17 a été au centre des discussions. Pour les cantons, cette mise en œuvre constitue de nombreux défis avec les projets qualité du paysage et leur financement cantonal, les contributions PLVH, les délais pour le paiement des différentes contributions. Tous ont mis en évidence une plus grande complication

administrative. Des éléments comme la lutte contre l'érosion restent à régler. La Conférence a exprimé son inquiétude sur la future stratégie biodiversité ou la loi sur la protection des eaux et la délimitation des espaces cours d'eau. Elle s'est penchée sur la réorganisation de la COSAC (Conférence nationale des chefs de service). Elle a entendu BioSuisse et le FIBL qui entend renforcer à la fois leur présence et l'agriculture biologique en Suisse romande.

Du côté d'AGORA, les travaux pour la convention de soutien à Agritourisme Suisse ont été gelés. Ils seront repris en 2015.

5.2 Agro Marketing Suisse (AMS)

L'extension du champ d'application de la marque d'origine SUSSE GARANTIE et la présence de la filière agroalimentaire suisse à l'Exposition universelle de Milan 2015 sont les points forts de 2014.

S'imposer sur le marché suisse avec des produits de qualité en contrant les denrées alimentaires importées et s'implanter sur des marchés de niche à l'étranger avec des spécialités et des produits transformés, telle est la stratégie des producteurs suisses de denrées alimentaires. L'utilisation de la marque SUISSE GARANTIE est un aspect important de la mise en œuvre de cette stratégie. Pour faire connaître la marque et accroître sa notoriété, AMS mise sur la campagne télévisée "un regard suffit", les actions de fidélisation, la participation aux foires, les sacs à provisions et le site Internet. Les activités d'AMS sont complétées par celles des branches et des distributeurs. Les mesures portent leurs fruits : la notoriété assistée de SUISSE GARANTIE a progressé de 14% en l'espace de deux ans et s'élève à 82%.

Au total, 1432 entreprises utilisent la marque SUISSE GARANTIE, dont 583 dans le secteur du lait, 447 dans celui des fruits, légumes et pommes de terre, 195 dans celui des céréales et oléagineux et 126 dans celui de la viande suisse. Restent quelques entreprises actives dans les domaines des champignons, des œufs et produits dérivés, du sucre, du miel et de l'horticulture. Actuellement, des produits SUISSE GARANTIE sont disponibles chez Coop (produits de toutes les branches certifiées), Migros (fruits, légumes, pommes de terre, beurre), Volg Denner, Spar, Aldi, Lidl, Prodega et dans les restaurants McDonald's.

AMS participera à l'exposition universelle "Milano 2015" en tant que partenaire du restaurant. Le rôle opérationnel a été confié au service traiteur de la société Palexpo SA, un partenaire idéal et compétent. AMS utilisera le restaurant comme plateforme pour présenter les denrées suisses et mettre en valeur leur excellente qualité. Au restaurant, au take-away et dans le salon VIP, les visiteurs pourront déguster une grande variété de plats, de boissons et de produits suisses. La diversité de l'offre alimentaire reflètera aussi la diversité régionale. Bien sûr, le fromage occupera une place importante. Le restaurant et les diverses mesures de communication – par exemple un menu en forme de tablette électronique – seront conçus de manière à souligner la qualité des produits et la beauté du pays. Grâce à un stand d'information associé à une boutique, les visiteurs pourront en outre s'informer sur la branche agroalimentaire suisse, sur ses produits et sur le tourisme.

Les tâches d'AMS comprennent aussi la coordination du stand de la Suisse à la Semaine verte internationale de Berlin, l'organisation d'événements, la publication de supports didactiques et la diffusion du répertoire des moyens d'enseignement, la planification médias et le controlling. AMS participe en outre aux travaux du groupe restreint "Stratégie qualité" et apporte son soutien à des programmes phares, par exemple la "production durable de protéines".

L'assemblée générale a également procédé à des élections. Ainsi, Kurt Nüesch, directeur de la Fédération des Producteurs Suisses de Lait, remplace Albert Röstli au sein du comité. Roger Gut a été élu président du groupe de travail "Événements / foires en Suisse et à l'étranger" suite à sa réorganisation. Enfin, un nouveau responsable de la Commission technique a été désigné, il s'agit de François Miéville.

AMS a aussi le mandat de suivre le baromètre du marché et des consommateurs. En 2014, les indices pour la préférence donnée aux produits d'origine suisse se sont encore améliorés.

5.3 Autres activités

En 2014, AGORA a:

- participé au Forum d'Agridea avec tous les acteurs du système de connaissance agricole et qui a thématiqué la baisse des coûts de production dans l'agriculture
- participé à une séance d'information de l'Office vétérinaire fédéral pour faire le point sur la tuberculose bovine
- discuté avec Uniterre pour un soutien à un projet visant à développer un lait équitable en Suisse. Après contact avec Prolait et vu le flou du projet présenté, AGORA n'a pas soutenu ce projet à ce jour
- organisé la rencontre des Clubs agricoles des Grands Conseils romands dans le cadre de Swiss Expo 2014, à Lausanne. Le problème de la fiscalité des terrains en zones à bâtir et la PA 14-17 ont alimenté les débats. Chaque délégation a pu présenter les thèmes d'actualités et les projets agricoles traités dans les Parlements cantonaux
- mis à jour le site www.agora-romandie.ch qui est actualisé désormais une fois par semaine et alimenté en informations sur les activités d'AGORA

6. Mandats et Secrétariats

6.1 PIOCH

Le groupement pour la production intégrée Ouest Suisse (PIOCH) fédère les organisations de contrôles des PER des cantons romands.

En 2014, le comité s'est réuni à quatre reprises pour des séances ordinaires. Au printemps une séance a été organisée avec les responsables des paiements directs des services cantonaux d'agriculture, ceci en vue de faire le point sur les règles PER de la prochaine campagne. En outre, la PIOCH a traité les objets suivants :

- Comme chaque année, la PIOCH a édicté les règles PER pour la prochaine campagne.
- La PIOCH a élaboré une prise de position concernant l'ordonnance sur les paiements directs dans le cadre de l'audition sur le train d'ordonnances Automne 2014.
- La PIOCH a pris position concernant les adaptations des directives dans le guide Suisse-Bilanz.
- Les membres de la PIOCH ont commencé avec les contrôles officiels et ils ont collaboré à la mise en place de séances d'informations pour les agriculteurs à ce sujet dans leurs cantons respectifs.
- Les membres de la PIOCH ont représenté l'organisation au sein de divers groupes de travail à l'OFAG. Des discussions importantes ont notamment eu lieu au sujet de la mise en place de futurs contrôles d'érosion.

6.2 IP-Suisse, Lausanne

+ de prestations de services et – d'administration pour nos membres

Dorénavant, les agriculteurs IP-SUISSE peuvent calculer en ligne le bilan de fumure (SuisseBilanz) ou le bilan fourrager PLVH, tout comme le dossier à points biodiversité ou celui du lait des prés. Avantages: une saisie unique des données! Des applications sont également en cours de développement, en production animale et végétale. Ces nouveaux instruments sont mis gratuitement à disposition des agriculteurs IP-SUISSE.

Production animale

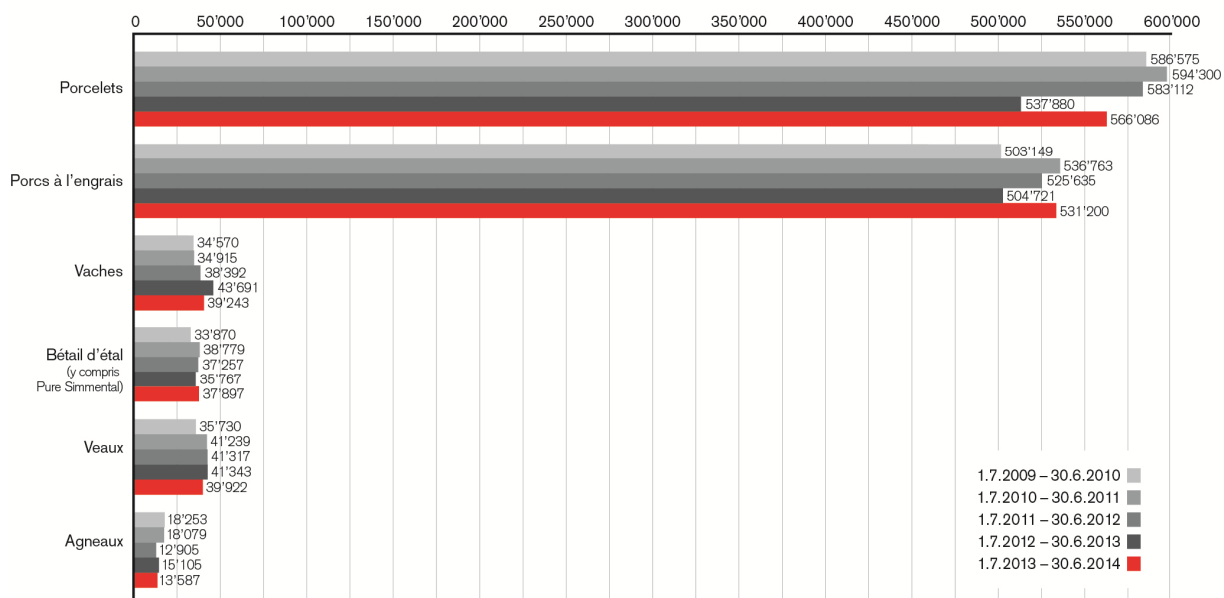
Veaux gras SRPA – Nous cherchons encore 2000 places à l’engrais!

Depuis le 1er janvier 2015, les engraisseurs de veaux gras IP-SUISSE doivent répondre aux normes SRPA. Les veaux sont recherchés et l’offre n’arrive pas à répondre à la demande. Actuellement, 950 exploitations IP-SUISSE disposent d’environ 18’000 places d’engraissement avec aire de sortie.

Agneaux IPS : un investissement sur le long terme

En collaboration avec Migros/Micarna, la Fédération Suisse ovine et Identitas SA, nous avons élaboré un système garantissant une traçabilité individuelle pour les agneaux IP-SUISSE. Ainsi, l’objectif est d’améliorer la transparence et la crédibilité de la plus-value tout au long de la filière.

Nombre d’animaux produits



Grandes cultures

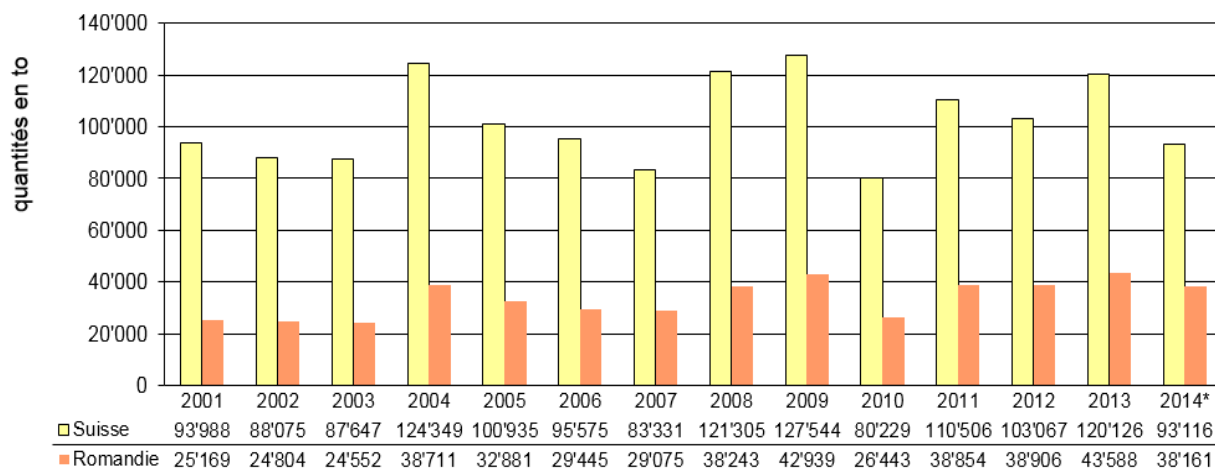
Céréales

La commercialisation de la récolte 2014 touche bientôt à sa fin. Tous les volumes répondant aux exigences qualitatives trouveront preneur, à des prix attractifs pour nos producteurs.

Surfaces contractées pour la récolte 2015: La récolte 2014 difficile, l’augmentation de la demande ainsi que de nouveaux utilisateurs de farines IP-SUISSE nous permettent de pouvoir reprendre des nouvelles surfaces sous label. N’hésitez pas à motiver les nouveaux producteurs de votre région. Un grand Merci!

Paiement à la protéine: Pour IP-SUISSE, la qualité a toujours été un élément central lors de la commercialisation de nos blés. Dès cette année, la protéine entre dans les conditions de prise en charge de Swissgranum. Pour la classe TopIPS, le système de bonus/malus va aussi être appliqué (voir swissgranum.ch). Le climat, la météo ou le type de sol sont des paramètres très importants, mais le choix variétal est également très influent. Les variétés, telles que Runal/Molinera/Titlis, etc. apportent une génétique orientée sur la protéine. La fumure est également un critère important.

Evolution de la production de céréales panifiables IPS



* 2014 = sans livraisons tardives (estimation à 1500to)

6.3 FPVS

Suite au refus systématique de l'OFAG d'entrer en matière sur une introduction des surfaces de pépinières et de bois américains dans les surfaces donnant droit aux paiements directs, Christian Dutruy, président, et Loïc Bardet, secrétaire, ont rencontré Pierre Schauenberg, chef du secteur produits végétaux, le 13 juin 2014 sur l'exploitation de Christian Dutruy à Founex. Si l'état d'esprit de la discussion a été globalement constructif, il n'en est malheureusement pas sorti grand-chose de concret puisque l'OFAG maintient l'exclusion des pépinières et des surfaces de bois américains des surfaces donnant droit aux paiements directs.

Au cours de l'année 2014, le comité de la Fédération des pépiniéristes-viticulteurs suisses s'est réuni à une reprise et a notamment abordé les points suivants :

- le comité a pris connaissance de l'évolution du dossier de la certification. S'il s'est montré satisfait du résultat de l'analyse virologique des dernières parcelles P2 qui sont toutes saines, il s'est en revanche inquiété des difficultés à faire valider les terrains à pépinière ce qui freine le développement de la certification.
- le comité a pris connaissance de la nouvelle structure simplifiée de *VITIPLANT* et a nommé ses trois délégués qui sont Nicola Caimi, Daniel Favre et Andréas Meier.
- le comité a accepté le projet de nouvelle structure de la fondation de *CHANGINS* et a accepté de démissionner de celle-ci au 31 août 2015 tout en étant à disposition pour participer au futur conseil professionnel consultatif.
- le comité a pris connaissance de la position de l'OFAG et a décidé de ne pas baisser les bras. Ainsi, un nouveau courrier a été envoyé à l'OFAG en fin d'année dans lequel il a notamment été rappelé que la pépinière viticole est une production annuelle qui fait clairement partie de la rotation de cultures et qu'il ne s'agit pas d'une parcelle aménagée.
- le comité a décidé de ne pas investir dans l'achat de statistiques d'importations car celles de l'Administration fédérale des douanes sont malheureusement inutilisables.

L'assemblée générale 2014 a par ailleurs décidé de mettre à disposition des pépiniéristes qui souhaitent l'utiliser une charte de bonne collaboration définissant les relations contractuelles entre les pépiniéristes et les vigneron.

Le 22 octobre 2014, le président et le secrétaire se sont rendus à Avignon à l'occasion de l'assemblée générale du CIP. Ce genre de rencontre permet d'intéressants échanges avec des collègues de toute l'Europe même si certaines discussions spécifiques à l'UE sont bien éloignées des réalités suisses. En effet, les problèmes phytosanitaires abordés, flavescence dorée et mouche *suzukii* notamment, ne s'arrêtent pas aux frontières politiques tout comme certaines réalités économiques.

Au niveau opérationnel, le secrétariat de la FPVS a coordonné l'utilisation de la machine de traitement à l'eau chaude. Enfin, en collaboration avec les sections régionales, le secrétariat a publié, à quatre reprises, une enquête sur le marché des plants de vigne. Ces enquêtes sont utiles pour garantir un approvisionnement entre collègues, ainsi que pour faire un état de la situation du marché.

6.4 VITIPLANT

L'année 2014 a été l'occasion de revoir les statuts et les structures de *VITIPLANT* afin de tenir compte de la nouvelle répartition des tâches avec l'OFAG.

Ainsi, en plus de l'assemblée des délégués ordinaire du 18 juin 2014, une assemblée extraordinaire s'est déroulée le 29 octobre. La nouvelle structure simplifiée prévoit une assemblée des délégués en automne et, au besoin, des séances d'un bureau réunissant le président et le vice-président. Par ailleurs, le comité technique a été supprimé et le nombre de délégués a été ramené à trois par membre. Enfin, après 15 ans de présidence, Philippe Borioli a remis son mandat. C'est dorénavant Andréas Meier qui est président et Yves Cousin vice-président.

- L'assemblée des délégués de *VITIPLANT* a pris connaissance des résultats de contrôles visuels relatifs au passeport phytosanitaire et à la certification. De plus, elle a appris avec plaisir que la seconde partie des analyses des plantes P2 s'était très bien déroulée et que tous les échantillons se sont révélés exempts de viroses. Enfin, la bonne collaboration entre les pépiniéristes, Agroscope, l'OFAG et *VITIPLANT* a été saluée.
- elle a également longtemps débattu des conditions minimales pour la plantation d'une pépinière certifiée. En effet, les exigences en matière d'analyse de sol font qu'il y a très peu de plants certifiés qui sont produits alors que le potentiel de matériel P2 en permettrait beaucoup plus.

La formation continue des contrôleurs est toujours un point important pour *VITIPLANT*. Cette année, la journée a été organisée en collaboration avec Agroscope le 2 juillet dernier et avait pour thème la reconnaissance des cépages. Une partie explicative a eu lieu le matin puis les contrôleurs ont eu l'occasion de s'exercer à l'échelle 1:1 dans le conservatoire de Pully. Merci à Jean-Laurent Spring d'Agroscope pour ses nombreuses explications. La journée de formation des contrôleurs 2015 aura probablement lieu au Tessin sur le thème de la flavescence dorée.

6.5 Pays romand – Pays gourmand (PR-PG)

La Fédération Pays romand – Pays gourmand (PR-PG) regroupe les marques des produits du terroir de la Suisse romande. Elle a pour buts de promouvoir les produits du terroir et de coordonner les mesures de promotion réalisées par ses membres. Elle est en outre l'intermédiaire entre les marques régionales et l'OFAG, qui cofinance en partie les mesures de promotion.

En 2014, PR-PG a élu sa nouvelle présidente, la Conseillère nationale fribourgeoise Christine Bulliard-Marbach, qui succède à Luc Barthassat, Conseiller d'Etat genevois.

Les principales activités du secrétariat de PR-PG durant l'année ont été les suivantes :

- Intermédiaire avec l'OFAG : envoi des rapports financiers et d'activités 2013 de la fédération au 31 mars ; envoi du budget 2015 au 30 septembre.
- Préparation et animation de six séances de comité où les responsables des marques se réunissent pour discuter des activités communes présentes et futures, échanger sur les mesures de promotion, élaborer le budget pour l'année suivante.
- Préparation et animation d'une assemblée des délégués, qui a eu lieu le 8 avril à Saillon. Les délégués sont en charge de valider les rapports d'activités et financier de l'année précédente et d'approuver le programme d'activités et le budget de l'année successive.
- Coordination des mesures communes : promotion dans les gares romandes du 20 mars, présence romande à l'OLMA de Saint-Gall, présence au Salon Suisse des Goûts et Terroirs à Bulle, mise à jour du site internet commun www.paysgourmand.ch, coordination et envoi de la newsletter électronique 4 fois par année.
- Comptabilité du bureau de coordination et intégration des décomptes des marques.
- Participation aux séances de la plateforme IG-Regionalprodukte en vue d'une harmonisation des lignes directrices pour les produits du terroir de toute la Suisse – entrée en vigueur dès 2015. IG-Regionalprodukte est la plateforme qui réunit les marques suprarégionales de toute la Suisse : alpinavera, Culinarium, Das Beste der Region et Pays romand – Pays gourmand.
- Relations avec d'autres acteurs et partenaires de la branche.

6.6 CiT et Commission technique PRPG

La Commission intercantonale Terroir (CiT), qui était composée de représentants des marques régionales des spécialités de terroir de la Suisse romande, de la Fédération romande des consommateurs (FRC) et de Gastrosuisse et dont AGORA assurait la présidence depuis sa création, a remis son mandat le 24 juillet 2014. En effet, l'avancée des travaux d'harmonisation des lignes directrices au niveau suisse a permis un transfert de ses attributions à Pays romand – Pays gourmand ainsi qu'à IG-Regionalprodukte. Ainsi, le 1^{er} octobre 2014, le comité de PRPG a officialisé la création d'une commission technique dont AGORA assure la présidence par l'intermédiaire de Loïc Bardet.

Au cours de l'année 2014, plusieurs éléments importants sont à signaler pour la CiT respectivement pour la commission technique :

- la collaboration avec IG-Regionalprodukte concernant l'établissement de lignes directrices communes pour l'ensemble de la Suisse pour les produits du terroir ont bien avancé. Les discussions ont permis d'avoir des directives communes valables dès le 1^{er} janvier 2015. Toutefois, la mise en place d'une gouvernance commune ainsi que l'adoption de lignes directrices nationales permettant également au Valais et à Genève de monter dans le bateau ont été repoussées au 1^{er} juillet 2015.
- l'avancée des discussions en matière d'harmonisation a permis à la Suisse romande d'intégrer la commission consultative composée des marques régionales et de la Migros et statuant sur la marque « Migros. De la région ». Ceci a déjà permis de statuer sur des cas liés à des coopératives romandes et dont les décisions étaient jusqu'à maintenant tranchées uniquement par des représentants alémaniques. Ceci montre l'avantage de la collaboration au niveau national.
- les parcs naturels régionaux comprennent également un volet « produits » qui s'étoffe quasiment en permanence. Grâce à sa participation au groupe consultatif national du label Parc Produit, la commission technique est bien au courant du dossier. Par ailleurs, Loïc Bardet a eu l'occasion d'expliquer le fonctionnement du groupe consultatif lors de la journée d'échange des parcs suisses le 10 septembre dernier à Berne.

6.7 ASSAF-Suisse

L'ASSAF-Suisse a une base de membres solide qui est restée stable durant l'année 2014. Les thèmes principaux de l'année ont été l'initiative pour la sécurité alimentaire, le libre-marché laitier (libéralisation de la ligne blanche), l'accord TTTIP en cours de négociation entre les USA et l'UE, un éventuel accord de libre-échange entre la Suisse et le Brésil (Mercosur) ainsi que les mesures de promotion pour les produits agroalimentaires développées par l'Union européenne.

En début d'année, une rencontre informelle a eu lieu avec la Communauté d'intérêts pour le secteur agroalimentaire (CISA). Cette rencontre a permis de faire connaissance avec le nouveau Président de CISA et d'échanger sur les activités et positions des deux organisations.

Un voyage à Bruxelles, organisé par Agridea et AGORA, début février a donné l'occasion de collecter des informations actuelles sur la nouvelle politique agricole commune de l'UE, les accords en cours de négociation avec les USA et le Canada. Les échanges avec les représentants de la Mission suisse auprès de l'UE et des lobbyistes des organisations agricoles étaient particulièrement utiles.

L'ASSAF-Suisse a suivi avec attention la publication en mai du rapport du Conseil fédéral portant sur l'ouverture de la ligne blanche (marché laitier). Les producteurs suisses de lait (PSL) ont fait établir plusieurs études indépendantes de l'administration fédérale pour contrecarrer les conclusions du Conseil fédéral. Avec l'abolition du contingentement dans l'UE en 2015, le moment ne pourrait être plus mal choisi pour libéraliser la ligne blanche.

Les membres de l'ASSAF-Suisse se sont fortement investis dans la collecte des signatures en faveur de l'initiative pour la sécurité alimentaire de l'USP. La brochure intitulée « sécurité alimentaire et production indigène » réalisée par l'ASSAF-Suisse a été largement utilisée lors de la collecte des signatures. Un deuxième tirage en français et en allemand a été rapidement nécessaire.

En automne 2014, l'ASSAF-Suisse a évalué les contours du contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative pour la sécurité alimentaire. Ce contre-projet a été jugé insuffisant par l'ASSAF-Suisse qui estime que l'initiative de l'USP apporte les bonnes réponses en matière de sécurité alimentaire.

Sur mandat de l'ASSAF-Suisse, un étudiant de la HES en économie d'Olten a réalisé un important travail sur les conséquences potentielles d'un accord TTIP entre les USA et l'UE pour le secteur agroalimentaire suisse. L'étude a montré de grandes différences dans les méthodes de production des denrées alimentaires entre la Suisse, l'UE et les USA. Dans le cas où la Suisse tenterait de négocier un accord bilatéral avec les USA ou de rejoindre le TTIP, il est certain que des demandes d'accès à notre marché agroalimentaire, non compatibles avec les intérêts des consommateurs et agriculteurs suisses, sont à attendre.

Un autre travail, réalisé également par un étudiant de la HES en économie d'Olten, a porté sur un éventuel accord de libre-échange entre la Suisse et le Mercosur, tel que souhaité par le Conseiller fédéral Johann Schneider Ammann. Les conclusions de l'étude ont été limpides : Pour le secteur agroalimentaire suisse, les risques dominent, car le Brésil est un géant dans la production agroalimentaire industrialisée. Ceci mettrait les producteurs suisses sous une énorme pression. Les possibilités d'exportation de spécialités, comme le fromage, ne permettraient pas compenser les pertes de parts de marchés occasionnées par les produits à bas prix. Pour l'ASSAF-Suisse, l'étude a établi un état des lieux très clair : pour maintenir une agriculture indigène productrice, les négociations avec le Brésil s'annoncent difficiles car la marge de manœuvre pour des concessions de la Suisse sera limitée.

Finalement, un travail comparatif portant sur les mesures de la promotion des produits vitivinicoles a été réalisé en collaboration avec la Fédération suisse des vignerons, les exportateurs de vins suisses (SWEA) et la société des encaveurs de vins suisses (SEVS). L'étude a montré que la nature des subventions accordées dans l'UE et les conditions d'octroi sont plus intéressantes pour les producteurs européens, ce qui favorise leur compétitivité sur les marchés. Ceci concerne autant l'aide à la promotion que l'aide à l'investissement. Les

conclusions de cette étude sont partiellement aussi valables pour les autres produits agricoles, étant donné que l'UE a décidé de doubler l'aide à la promotion pour des produits agricoles qui sont exportés vers des pays tiers.

Plus d'informations et rapport d'activités complet sous www.assaf-suisse.ch

6.8 Tourisme-rural.ch

En 2014, le comité a préparé la dissolution de l'Association "tourisme-rural.ch" créée en 2007, dans le prolongement du projet "Centre de compétences romand du tourisme rural" initié par AGORA, avec la collaboration d'AGIR et d'AGRIDEA, en 2001. Avec la création d'Agritourisme Suisse en 2012, le maintien d'une structure indépendante en Suisse romande ne se justifiait plus, ceci d'autant plus que la structure nationale dispose depuis le 1^{er} janvier 2014 d'une antenne romande confiée à AGIR. A fin février, la secrétaire de "tourisme-rural.ch", Mme Séverine Scott Tschuente a cessé son activité. Le 25 avril, l'assemblée générale de l'Association a voté à l'unanimité sa dissolution et le solde de l'actif financier disponible a été remis à Agritourisme Suisse.

Le bilan des activités de "tourisme-rural.ch" peut être qualifié de positif avec un suivi et un renforcement de la qualité chez les prestataires et un site Internet très performant. A l'avenir l'accent sera mis sur la promotion au travers de nouveaux catalogues et sur la qualité.

AGORA, outre sa présence au comité, a finalisé la dissolution de "tourisme-rural.ch" sur le plan financier.

6.9 Swiss Beef Romandie

AGORA a assumé la gestion administrative du secrétariat de cette organisation avec les tâches habituelles (correspondance, assemblée générale et comptes). En 2014, les activités ont porté sur la diffusion d'informations aux membres, sur l'organisation d'un voyage chez des collègues engraisseurs alémaniques et sur l'organisation du SwissBeef Barbecue à Rances.

6.10 Autres mandats

a) AIASR

L'Association des Ingénieurs agronomes de la Suisse romande, présidée par Daniel Christen, compte 265 membres actifs. Le secrétariat d'AGORA s'occupe principalement de la gestion du fichier des membres, de l'envoi d'environ 3 courriers d'information par année aux membres, de la gestion des convocations à l'AG ainsi que de la facturation des cotisations.

Concernant les activités 2014, en plus de l'assemblée générale à Grangeneuve et de la traditionnelle raclette en compagnie des étudiants du Poly, l'AIASR a mis sur pied son premier business event en collaboration avec l'ASIAT. Cet événement, qui s'est déroulé chez Patrick Fonjallaz à Epesses le 27 mars dernier, a réuni une cinquantaine de personnes autour une discussion ayant comme fil conducteur le café, de la capsule Nespresso jusqu'au cep de vigne. Le succès de ce business event a encouragé le comité à décider d'en organiser au moins un par année.

b) AMASR

L'Association des maîtres agriculteurs de la Suisse romande compte env. 1320 membres dont 720 membres honoraires. L'AMASR est présidée par M. Laurent Schwab, neuchâtelois, qui a repris le poste occupé par le Valaisan Freddy Coppex jusqu'au mois de novembre 2014, date de l'assemblée générale.

En 2014, les activités ont porté principalement sur la tenue des comptes, envois de courriers, sur l'organisation de la cérémonie de remise des diplômes des brevets et maîtrises qui a eu lieu à Morat et sur la préparation de l'assemblée générale tenue au Plateau de Dresse.

Le comité et AGORA sont très satisfaits de la collaboration et se réunissent toujours en janvier dans la Maison du Paysan pour faire le point.

c) Maison du Paysan

L'Association de la Maison du Paysan, dont AGORA assume la présidence a connu une année 2014 tranquille. Le programme usuel d'entretien, qui comprend en principe 2 étages par année où la peinture et les moquettes sont refaites, a été tenu. Le résultat financier est positif, notamment aussi grâce aux faibles taux d'intérêts des emprunts. Avec le nouveau concierge à plein temps, le contrat pour le nettoyage des bureaux avec une entreprise privée a été revu à la baisse. Outre une importante participation financière bien rémunérée (3% d'intérêts), les copropriétaires bénéficient d'une location avantageuse au m².

7. FORMATION PROFESSIONNELLE

7.1 Réforme de la formation professionnelle supérieure

L'année 2014 a été décisive pour la réforme de la formation professionnelle supérieure. En effet, le nouveau règlement du brevet a été validé par le SEFRI le 8 janvier 2014 alors que celui de la maîtrise l'a été au 18 décembre 2014. Par ailleurs, les premiers cours modulaires de la maîtrise selon le nouveau règlement ont débuté à l'automne 2014. Enfin, pour rappel, les dispositions transitoires prévoient la possibilité de terminer son brevet selon les anciens règlements jusqu'au 31 décembre 2015 et, pour la maîtrise, au 31 décembre 2016.

Au niveau opérationnel, des cours de formation pour les experts des modules ont été organisés par AGORA, en collaboration avec AgriAliForm, durant l'hiver 2013 – 2014. Ces cours, qui ont été globalement appréciés par les participants, ont permis aux experts de prendre conscience des changements engendrés par les nouveaux règlements.

7.2 Direction romande des examens professionnels d'agriculteur et des examens professionnels supérieurs d'agriculteur et de paysanne

Direction d'examens et secrétariat

Les membres de la direction d'examens se sont réunis pour quatre séances ordinaires et une séance de coordination AGORA - USP.

La mise en œuvre de la nouvelle formation professionnelle supérieure a occupé une large place dans les activités. Les points suivants sont à relever :

- En avril, une conférence des notes s'est tenue à Châteauneuf, pour la ratification des résultats intermédiaires, l'organisation des examens finaux de brevet et de maîtrise et la nomination des experts; l'offre modulaire 2014-15 a été définie, elle a paru le 9 mai dans l'Agri ; une réflexion a été lancée pour permettre la mise sur pied de modules à petits effectifs en Suisse romande.
- En juillet, les membres ont ratifié les résultats brevet et maîtrise et octroyé 61 brevets et 16 maîtrises d'agriculteur/trice ; ils ont défini la procédure d'information pour les candidats encore en formation selon l'ancien règlement. Ainsi, chaque candidat en formation a été informé par écrit des modalités lui permettant d'obtenir le titre visé avant la fin de la période transitoire.
- En août, lors de la séance de coordination, un nouveau calendrier a été proposé pour tenir compte du temps nécessaire à la correction des épreuves écrites centralisées en grandes cultures et en production fourragère. Ce nouveau calendrier prévoit la séance de clôture en septembre plutôt qu'en juillet, reportant de ce fait la date de la remise des diplômes ; la rédaction de nouvelles situations d'examen pour les modules de la maîtrise

a été planifiée en tenant compte des disponibilités des enseignants et des praticiens engagés dans les groupes de rédacteurs ;

- En septembre, l'offre modulaire 2014-15 anciens et nouveaux règlements a été définie, la mise en œuvre de la réforme s'est poursuivie ;
- En novembre, la direction d'examens a examiné les dossiers des candidats, validé la liste des experts engagés aux examens modulaires et défini le pool des experts pouvant être appelés à fonctionner aux examens finaux.

Brevet agricole

Durant l'hiver 2013-14, 25 modules ont été offerts sur les trois sites, à savoir l'Ecole de chefs d'exploitation de l'Arc jurassien, l'Institut agricole de Grangeneuve et l'Ecole vaudoise des chefs d'exploitation.

Sur les 127 candidats inscrits, 81 étaient soumis au règlement de 2006 et 46 à celui de 2013. Sur ces derniers, 37 candidats se sont présentés à une ou plusieurs épreuves du nouvel examen final, mais aucun d'entre eux n'a terminé avec succès toutes les épreuves requises pour l'obtention du brevet fédéral.

La session en bref:

	Nombre de candidats	Nombre d'évaluations	Taux d'échec	Note moyenne
Brevet (modulaire)	127	456	21.5%	4.4
Nombre de lauréats	61 lauréates et lauréats selon le règlement de 2006			



Lauréats vaudois.



Lauréats des cantons romands (sauf Vaud) présents à la remise des diplômes.

Les lauréats:

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Aubert	Fabrice	Le Brassus VD
Baechler	Simon	Vallon FR
Bapst	Richard	Ependes FR
Barras	Cédric	Romanens FR
Basset	Lucien	Mézery VD
Beuret	Marcel	Vugelles-la-Mothe VD
Bezençon	Gilles	Goumoens-la-Ville VD
Brodard	Noël	Zénauva - Le Mouret FR
Brodard	Quentin	Treyvaux FR
Chassot	Baptiste	Villargiroud FR
Chaubert	Laurent	Puidoux VD
Chopard	François	Le Prévoux NE
Christen	Steve	Cheseaux-Noréaz VD
Cossy	Emmanuel	Puidoux VD
Curchod	Kevin	Naz VD
Delacuisine	Guillaume	Dailens VD
Demierre	Laurent	Châtel-St-Denis FR
Dumas	Stéphane	Mézières FR
Flury	Cyril	Courchapoix JU
Forestier	Frank	Champagne VD
Gilgen	Samuel	Treyvaux FR
Glauser	Cédric	Goumoens-la-Ville VD
Gremaud	Julien	Cormérod FR
Gschwind	Steve	Pailly VD
Guignard	David	Vaulion VD
Hänni	David	La Chaux-du-Milieu NE
Hockenjos	Christian	Palézieux VD

Hofer	Philippe	Moudon VD
Hofer	Sylvain	Burtigny VD
Hugi	Adrien	Granges-Marnand VD
Humbert	Olivia	Le Vaud VD
Isler	Jérôme	La Chaux-de-Fonds NE
Julmy	Michel	Formangueres FR
Kaenel	Mathieu	Forel-sur-Lucens VD
Kaltenrieder	Eric	Oleyres VD
Lambercy	Alain	Montricher VD
Lambert	Aurélien	Châtel-St-Denis FR
Luthi	Julien	Mollens VD
Mayor	Marc-Henri	St-Aubin NE
Mermoud	Nicolas	Poliez-le-Grand VD
Meyer	Mathias	Chapelle VD
Michel	Jean-Pascal	Sornetan BE
Morend	François	Euseigne VS
Niederhauser	Loïc	Tramelan BE
Pavillard	Loïc	Orny VD
Petermann	Fabien	Lignerolle VD
Pilet	Christophe	Les Moulins VD
Puopolo	Amandine	Cries VS
Ravenel	Jérôme	Trélex VD
Raynaud	Martial	Château-d'Oex VD
Renevey	Frédéric	La Chaux-de-Fonds NE
Rossier	Pascal	Avry-sur-Matran FR
Ruffieux	Michaël	Villarbeney FR
Savary	Grégoire	Sâles FR
Thubert	Fabien	Pomy VD
Tissières	Mathieu	Albeuve FR
Tombez	Alex	Neyruz-sur-Moudon VD
Vermeille	Jérémy	Le Bémont JU
Viret	Johan	Villars-Tiercelin VD
Walther	Nicolas	Pampigny VD
Yerly	Fabien	Rueyres-Treyfayes FR

Maîtrise agricole

Au total 55 candidats se sont inscrits aux différents modules de la maîtrise, qui ont eu lieu sur les sites de l'Arc jurassien, de Fribourg et Vaud. 20 candidats se sont présentés à l'examen final de la maîtrise.

La session en bref:

	Nombre de candidats	Nombre d'évaluations	Taux d'échec	Note moyenne
Maîtrise (modules)	55	197	13.2%	4.7

Examen final	Moyenne	Taux d'échec
Etude d'exploitation	4.2	
Appréciation du candidat sur l'exploitation	4.9	
Gestion appliquée	4.5	
Résultat global de l'examen	4.5	20%
Nombre de candidats à l'examen	20	
Nombre d'échecs à l'examen	4	
Nombre de lauréats	16	



Lauréats de la maîtrise agricole.

Les lauréats:

Nom	Prénom	Lieu de domicile
Bovigny	Stéphane	Prez-vers-Noréaz FR
Bugnon	Julien	Cottens VD
Chaubert	Laurent	Puidoux VD
Chollet	Gaëtan	Vaulruz FR
Cottet	Bérangère	Bossonnens FR
Egger	Philippe	Chavornay VD
Gassmann	Cyrille	Murist FR
Jolidon	Rémy	Le Prédame JU
Läser	Thomas	Presinge GE
Monnier	Teddy	Les Vieux-Prés NE
Morand	Guillaume	Le Pâquier FR

Papaux	Laura	Cerniat FR
Remy	David	Farvagny FR
Rouiller	David	Vaulruz FR
Vogel	Jean-François	Vicques JU
Widmer	Joan	Soyhières JU

Les nouveaux titulaires du brevet et de la maîtrise agricole ont reçu leur titre le 12 septembre 2014 à Morat, lors d'une cérémonie organisée pour les agriculteurs et les paysannes par l'Association romande des maîtres agriculteurs AMASR et l'Association romande des paysannes professionnelles ARPP.

Plusieurs prix ont été décernés à cette occasion : le journal Agri a remis des prix d'excellence aux lauréats ayant obtenu le meilleur résultat aux examens : Cyrille Gassmann pour la maîtrise et Marcel Beuret pour le brevet. David Rouiller a reçu le prix du meilleur résultat de gestion, offert par le Cové.

7.3 Direction romande des examens professionnels et professionnels supérieurs pour les branches spéciales de l'agriculture

Direction d'examens et secrétariat

La Direction d'examens s'est réunie à trois reprises durant l'année 2014. Outre ses activités ordinaires liées à l'admission des candidats, à la nomination des experts et à la validation des notes, elle a également statué sur les points suivants :

- Suite à un premier exercice 2013 – 2014, la Direction d'examens a reçu l'un des élèves de Changins lors de sa séance du 28 avril 2014 afin de tirer un bilan de l'année scolaire. Suite à cette rencontre, quelques modifications ont été discutées et adoptées avec l'école de Changins.
- Suite à des discussions préalables avec les associations de maîtres et CHANGINS, la Direction d'examens a validé le principe d'organiser des promotions communes pour le brevet, la maîtrise, le diplôme ES et le bachelor HES dès décembre 2015. La concrétisation de ceci sera discutée durant l'année 2015.
- Suite à des discussions au sein de la Commission AQ d'AgriAliForm, la Direction d'examens s'est penchée sur les relations avec les écoles supérieures, en l'occurrence avec l'ES de Technicien vitivinicole.

Brevet pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

Dans l'ancien système, la préparation des examens du brevet était assurée dans le cadre de modules de l'école spécialisée de Changins et les examens finaux par la Commission d'AGORA. En 2014, au total vingt-deux candidats se sont présentés aux examens finaux du brevet. Ce chiffre élevé s'explique par le changement de système. Au total, dix-sept brevets ont pu être décernés lors d'une cérémonie organisée à Changins le 5 décembre 2014.



Les examens finaux du brevet en bref:

	Total	Arboriculteurs	Viticulteurs	Cavistes
Candidats inscrits aux examens finaux	22	2	9	11
Lauréats aux examens finaux	17	2	6	9
Nombre d'échecs	5	0	3	2
% d'échecs	23%	0%	33%	18%

Lauréats brevet d'arboriculteur :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Clerc	Laurent	Aproz VS
Vouillamoz	Fabrice	Saxon VS

Lauréats brevet de caviste :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Dizerens	Romain	Lutry VD
Fachard	Yann	Daillon VS
Guillaume-Gentil	Loïc	Dombresson NE
Jacquier	Nicolas	Savièse VS
Marx	Florence	Termen VS
Matthey	Pascal	Vallamand VD
Pedroni	Marco	Saxon VS
Riaud-Dubuis	Delphine	Ayent VS
Schmidt	Guérin	Sion VS

Lauréats brevet de viticulteur :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Constantin	Mathieu	Grimisuat VS
Dubois	René	Vouvry VS
Giottonini	Matteo	Riazzino TI
Heubi	Tony	Hauterive NE
Luyet	Bruno	Savièse VS
Simonet	Stéphane	Môtier (Vully) FR

Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes

En collaboration avec l'Ecole vaudoise des chefs d'exploitation, 18 évaluations de modules maîtrise ont été réalisées. Au total, 7 candidats ont suivi des modules de maîtrise. Par ailleurs, trois candidats se sont présentés à l'examen final et deux ont réussi.

Maîtrise pour arboriculteurs, viticulteurs et cavistes en bref :						
	M2 Economie nationale et politique	M3 Marketing et communication	M4 Droit, formes d'entreprises	M5 Assurances impôts	M6S Gestion d'entreprise	M7S Economie et cadre législatif
Inscrits	3	4	4	3	4	0
% Echec	33%	0%	50%	33%	0%	0%
Total des évaluations des modules				18		
Candidats inscrits pour les examens finaux				3		
Lauréats aux examens finaux				2		
Taux d'échec aux examens finaux				33%		

Lauréats maîtrise de caviste :

Nom	Prénom	Domicile et canton
Bonvin	Marjorie	Villeneuve VD
Dubois	Salomon	Epesses VD

7.4 Formation professionnelle supérieure de paysanne et de gouvernante de maison

Brevet de paysanne

Durant la session 2013-14, dix modules ont été mis sur pied par les écoles de l'Arc jurassien, Fribourg et Vaud, dans le cadre d'une offre coordonnée. 48 candidates se sont présentées à 139 évaluations de modules.

14 candidates se sont présentées à l'examen final du brevet de paysanne, qui s'est déroulé les 29 et 30 avril 2014 à l'EMTN de Cernier (NE).

La session en bref:

Modules

	Nombre de candidates	Nombre d'évaluations	Taux d'échec	Note moyenne
Modules du brevet	48	139	16.5%	4.5

Examen final

	Total	Paysannes	Gouvernantes de maison
Candidates inscrites à l'examen final	14	14	0
Lauréates	13	13	0
Taux d'échec	7.1%		
Note moyenne	4.6		



Lauréates du brevet de paysanne.

Les lauréates :

Nom	Prénom	Domicile / Canton
Aellen	Sandrine	Mont-Soleil BE
Bähler	Anne-Lise	La Sagne NE
Bögli	Nathalie	Court BE
Carnal	Céline	Les Ecorcheresses BE
Eicher	Ornella	Pleigne JU
Froidevaux	Sophie	Saignelégier JU
Hurni	Myriam	Romont FR
Kilchoer	Karine	La Roche FR
Läderach	Alexandra	Domdidier FR
Lempen	Fabienne	Malleray BE
Mathys	Stéphanie	Renan BE
Migy	Nathalie	Fregiécourt JU
Vuillaume	Lucia	Le Peuchapatte JU

Diplôme supérieur de paysanne

Pour la première fois depuis 1999, deux paysannes se sont présentées à l'examen professionnel supérieur de paysanne. Elles ont suivi les modules de la maîtrise avec leurs collègues agriculteurs et agricultrices. L'examen final, qui consiste en un travail de diplôme et sa défense orale, s'est déroulé à l'EMTN Cernier le 29 avril 2014. Les deux candidates ont réussi l'examen final.



Yaël Dumauthioz et Isabelle Barras.

Les lauréates :

Nom	Prénom	Domicile / Canton
Barras	Isabelle	Romanens FR
Dumauthioz	Yaël	Senarclens VD

Les lauréates ont reçu leur brevet le 12 septembre 2014 à Morat, dans le cadre de la cérémonie romande organisée par l'AMASR et l'ARPP. Le journal Agri a décerné deux prix d'excellence aux lauréates ayant obtenu le meilleur résultat aux examens : Isabelle Barras pour le diplôme supérieur et Céline Carnal pour le brevet.

7.5 Mandat formation professionnelle de la Fédération Suisse des Vignerons

Suite à l'autonomisation du secrétariat de la FSV au 1^{er} janvier 2013, AGORA a dû signer une nouvelle convention en remplacement de celle de 2009 liée à l'USP. Cette convention reprend les principaux points de l'ancienne convention. Ainsi, AGORA est responsable de la formation et est, à ce titre, invitée aux séances du comité de la FSV.

AGORA tient également le secrétariat de la commission de formation professionnelle viticole qui s'est réunie à 3 reprises en 2014. Les sujets traités ont notamment été les moyens d'enseignement à l'école professionnelle, la procédure de qualification du CFC et AFP, la mise en place de la réforme du brevet et de la maîtrise, le dossier de l'ES de Technicien vitivinicole, les cours interentreprises, le marketing de la formation, etc.

Le mandat FSV permet par ailleurs à AGORA de représenter la fédération à différents postes dont les Conseils de direction et de fondation de Changins qui se sont réunis à trois, respectivement une reprise en 2014. A ce titre, nous avons été partie prenante des discussions sur l'avenir de la fondation. Une simplification des structures avec, notamment une suppression des « étages » Conseil de direction et Bureau ainsi que la création d'un conseil professionnel consultatif a été validée par le Conseil de fondation du 5 décembre 2014. Par ailleurs, le 17 décembre a eu lieu un atelier entre les enseignants, les élèves et les experts du SEFRI. Cette étape est essentielle dans le cadre de la reconnaissance de la volée pilote de l'ES de Technicien vitivinicole. A noter qu'après Changins en 2013, le Strickhof a pu également ouvrir une volée d'une vingtaine d'élèves en 2014.

AGORA représente également la FSV au sein de la commission AQ des examens finaux du brevet et de la maîtrise d'AgriAliForm qui est entrée en fonction en 2013. Pour rappel, cette commission est chargée de la mise en œuvre des nouveaux règlements. C'est notamment elle qui statue sur l'admission des candidats, la nomination des experts, la validation des notes ainsi que les questions financières.

Toujours au niveau des organes d'AgriAliForm, AGORA siège au sein de la Commission de surveillance des cours interentreprises s'est réunie deux fois ; il s'agit du 6 mai et du 10 octobre 2014. Le rôle de cette commission est principalement le suivi des flux financiers dans les cours interentreprises ainsi qu'une surveillance de la qualité. A cette occasion, une visite des CIE cavistes tessinois a été effectuée à Mendrisio le 7 mai 2014. Enfin, la traditionnelle rencontre annuelle des responsables CIE s'est déroulée le 15 janvier 2014. Cette rencontre a également servi d'atelier dans le cadre de l'évaluation de la formation initiale.

La rédaction des moyens d'enseignement vitivinicoles va dans la bonne direction. Ainsi, la rédaction de la partie encavage en français est à son terme. La traduction en allemand est, de son côté, en cours. Enfin, la situation semble également se débloquent pour la partie viticulture. Une séance réunissant la LMZ, les écoles et les associations professionnelles des cultures

spéciales s'est déroulée le 11 février dernier. Il a été alors décidé que la LMZ devait rendre régulièrement compte de l'avancée des travaux.

Le gros point promotionnel de l'année 2014 a été la mise sur pied de SwissSkills Bern 2014. Pour rappel, ce 1^{er} concours national des métiers s'est déroulé avec succès du 18 au 21 septembre 2014. Bien que, du côté d'AgriAliForm, la partie concours n'ait concerné que l'agriculture, un espace aménagé sous la cantine de l'OrTra a permis de présenter l'ensemble du champ professionnel aux quelque 150'000 visiteurs.

Par ailleurs, l'ASCV, la FSV, la FUS, AGORA et les écoles de Châteauneuf et de Marcelin, ont permis à la formation professionnelle d'être présente avec un stand dans le cadre d'AGROVINA du 21 au 24 janvier dernier. Cette première expérience s'est avérée très positive et sera certainement reconduite à l'avenir.

7.6 Mandat formation professionnelle de l'Association suisse du commerce des vins

Le 26 avril 2012, l'ASCV et AGORA ont signé une nouvelle convention relative à la formation professionnelle de caviste. Cette convention prévoit la gestion de projets et de dossiers liés à la formation professionnelle, par la mise à disposition d'un collaborateur spécialisé, ainsi que la reprise par AGORA du secrétariat de la Commission nationale de formation professionnelle des cavistes (CNFC). La CNFC s'est réunie en 2014 à deux reprises pour le bureau et à deux reprises en séance plénière.

Un gros dossier de l'année 2014 a été l'évaluation de la formation professionnelle initiale. Après une enquête électronique réalisée en 2013 auprès des différents milieux concernés y compris les élèves, cinq ateliers thématiques se sont déroulés en début d'année 2014. Sur cette base, l'HAFL a rendu un rapport d'évaluation qui a permis au comité d'AgriAliForm d'engager une révision partielle de la formation professionnelle initiale. Pour le caviste, la principale modification sera le passage du système progressif au système linéaire, passage anticipé d'ores et déjà par le Strickhof et Agrilogie.

Si la majorité de l'organisation des cours interentreprises est en main des écoles et des chambres d'agriculture, la CNFC est également partie prenante de leur mise sur pied. Ainsi, l'ASCV participe à la Commission romande des CIE pour les branches spéciales de l'agriculture qui s'occupe de la planification et de l'organisation générale des cours. Du côté suisse alémanique, la mise en place d'une structure homologue a fait l'objet de plusieurs séances de travail dont deux en compagnie de l'ASCV, les 17 janvier et 8 décembre 2014.

L'année 2014 a permis d'étoffer un peu plus le groupe de rédaction des questions d'examen. Celui-ci s'est réuni le 3 novembre dernier afin de planifier la rédaction des questions de la session 2015. Un état des lieux des questions existantes ainsi qu'une répartition du travail a été effectuée. Les groupes de rédaction viticulture et encavage ont travaillé en commun afin d'utiliser les synergies possibles. Dans sa globalité, le groupe de rédaction commun est sous la responsabilité de Loïc Bardet en collaboration avec Remo Walder.

La remise à plat de la partie caviste du fonds de formation a continué durant l'année 2014. Toutefois, il subsiste de grosses difficultés au niveau des sources de données. En effet, tant l'OIC que le CSCV ne sont pas en mesure de fournir des listes correspondant exactement aux assujettis selon le règlement du fonds. Par ailleurs, la catégorie des très petits producteurs coûte plus cher qu'elle ne rapporte et pourrait être revue. Enfin, en ce qui concerne les entreprises situées dans un canton ayant établi un fonds cantonal, la Commission du fonds d'AgriAliForm a décidé d'étudier une diminution de contribution uniquement lorsque que les comptes du fonds cavistes auront été remis en ordre.

7.7 Commission de formation professionnelle agricole

Les membres de la Commission se sont réunis deux fois en 2014, en janvier et en septembre. Les séances permettent l'échange d'informations et une harmonisation des pratiques en Suisse romande. Les thèmes suivants peuvent être relevés :

- Evaluation de la formation initiale CFC et AFP : Les membres ont participé aux ateliers organisés par AgriAliForm, où ils ont pu apporter leur point de vue, notamment sur le niveau de compétences, les cours interentreprises, la répartition des heures de cours, le dossier de formation et la procédure de qualification.
- Recommandations salariales 2014 : La commission a décidé de se rallier à la décision de l'USP d'augmenter les salaires de 1% pour les nouveaux contrats 2014/15.
- Cours selon l'OPD : En 2014, 21 personnes ont suivi ce cours avec succès de mars à décembre. Une nouvelle volée a démarré à la rentrée d'août, elle est composée de candidats OPD et de candidats art. 32, les candidats art. 32 suivent deux années de cours avant de se présenter à la procédure de qualification CFC. Un nouveau règlement a été finalisé par AgriAliForm, d'entente avec la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture, et ratifié en septembre. Il entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015. Les principaux changements par rapport au règlement en vigueur sont l'augmentation de l'âge minimum à 28 ans durant l'année de l'examen et l'organisation d'un examen sur l'exploitation des candidats.

Coordination du permis de traiter : Sur mandat de l'Office Fédéral de l'Environnement (OFEV), AGORA est responsable, en collaboration avec l'Union Suisse des Paysans, de l'examen donnant droit au permis pour l'emploi de produits phytosanitaires dans l'agriculture. Une session a été organisée en automne 2014 par la Station de protection des plantes de Grange-Verney (VD), dans le cadre des cours donnés pour l'obtention des paiements directs (cours OPD) et de ceux pour l'obtention du CFC d'agriculteur selon l'article 32 LFPr. Au total, 22 permis ont été délivrés en 2014.

A noter qu'à partir de septembre, le mandat de l'OFEV a passé de l'USP à AgriAliForm. AGORA reste le répondant en Suisse romande. Les discussions avec l'OFEV n'ont pas été faites, certains remettant en cause la pérennité de ce permis en souhaitant des cours de mise à jour réguliers. En fin de compte, la nouvelle convention est très proche de la précédente, avec quelques précisions concernant la fourniture de données.

7.8 Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature

La Conférence des directeurs des écoles des métiers de la terre et de la nature regroupe les directeurs des centres de formation de la Suisse romande et du Tessin pour les métiers de l'agriculture, de l'arboriculture, du cheval, de l'horticulture, de la forêt, de la culture maraîchère et de la vitiviniculture. Elle associe également à ses travaux les directions de Changins et de Zollikofen.

La Conférence s'est réunie deux fois en 2014. Outre de précieux échanges d'informations, les membres ont traité les points ci-dessous :

- Collaboration entre écoles dans le cadre des options proposées pour le CFC du champ professionnel de l'agriculture (domaine F) : la Conférence a adopté un règlement pour la fréquentation des cours à option, qui permet à des apprentis de suivre un cours dans un autre canton que celui où il est inscrit pour les cours professionnels. Le règlement et la liste des cours proposés sont diffusés sur le site Internet d'AGORA.
- Journées thématiques de la commission de formation continue SLK-AgriAliForm : L'importance de libérer les enseignants pour participer à ces journées a été soulignée.

Du côté d'édition-lmz, des ressources ont été mises à disposition pour assurer le fonctionnement et le suivi de la plateforme d'échanges.

- EUROPEA : association œuvrant pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers verts, qui regroupe 22 pays et plus de 1'000 écoles, dont les membres sont les pays, pas les écoles. La candidature de la Suisse a été déposée et adoptée en 2014, à l'initiative de l'EAV Châteauneuf. 5 écoles ont déjà adhéré à l'association suisse et plusieurs écoles membres de la Conférence ont également fait part de leur intérêt.

7.9 Commission romande de pédagogie (CRP)

La Commission romande de pédagogie fédère les enseignants des centres de formation des métiers de la terre et de la nature. La Commission a pour objectifs de promouvoir la formation continue des enseignants, de collaborer à l'organisation de la formation pédagogique de base des maîtres auxiliaires, ainsi que d'organiser des journées thématiques de formation dans un domaine ou une méthodologie particulière.

En 2014, la commission s'est réunie à deux reprises. Lors de sa séance de mai, elle a invité M. Alexandre Horner, président de la commission de formation continue SLK-AgriAliForm, pour une présentation de la plateforme de gestion documentaire et d'échanges basée sur les moyens d'enseignements d'édition-lmz, et une information sur les objectifs et le fonctionnement de la commission SLK-AgriAliForm.

En novembre, la commission a proposé le thème « Apprendre à apprendre » pour la journée pédagogique 2014-15, afin de mieux identifier les capacités et stratégies d'apprentissages des apprentis, réorganiser son enseignement et proposer des méthodes favorisant l'apprentissage des apprentis, avec M. Hervé Barras comme intervenant. La journée a été proposée à la FRI et à Agrilogie Grange-Verney et Marcelin, avec au total 53 participants.

7.10 Commission romande des cours interentreprises (CIE) pour les branches spéciales de l'agriculture

La Commission romande des cours interentreprises pour les branches spéciales de l'agriculture coordonne la répartition et l'organisation des cours interentreprises en Suisse romande pour les professions d'arboriculteur, viticulteur, maraîcher et caviste. Les associations professionnelles, les maîtres d'apprentissage ainsi que les écoles sont représentés au sein de la commission qui s'est réunie à deux reprises en 2014, le 27 mai à Châteauneuf et le 21 novembre à Aigle. Cette dernière séance a, par ailleurs, été couplée avec le débriefing annuel en compagnie des moniteurs de cours qui a été organisé conjointement par Prométerre et AGORA.

Si la majorité de l'organisation des cours interentreprises est en main des écoles et des chambres d'agriculture, la commission a organisé en 2014 plusieurs sessions du CIE débouchant sur l'obtention du permis de cariste. Ce cours est sous-traité à des entreprises spécialisées et reconnues par la SUVA. Il s'agit de Neuwerth Logistics SA à Ardon et José Pasquier Sàrl qui donne ses cours à Cernier. Ce cours permet à tous les apprentis des quatre professions concernées de sortir du CFC avec un permis de cariste qui leur aura coûté CHF 200.- contre près de mille francs s'ils devaient le faire par la suite.

En collaboration avec le Centre horticole de Lullier, la commission a également organisé en mai 2014 deux journées de CIE spécifiques pour les maraîchers de 2^{ème} et de 3^{ème} année. Il s'agissait des cours « hygiène et assurance qualité » et « pépinière et jeunes plants ». Les choses se sont très bien déroulées. En revanche, il a été décidé qu'à l'avenir, ce cours serait proposé aux apprentis de 1^{ère} et 2^{ème} année plutôt qu'à ceux de 2^{ème} et de 3^{ème}. Le rythme bisannuel devrait, sauf cas exceptionnel, être conservé.

Un gros sujet de discussion au sein de la commission est la problématique des décomptes de frais des différents CIE et de l'obtention des soutiens financiers auprès des organisations professionnelles et des fonds cantonaux. Le regroupement des demandes pour les différents fonds cantonaux sur la plateforme CIECH est en cours mais nécessite encore quelques réglages pour les organisateurs de cours.

7.11 AgriAliForm

Trois événements ont marqué l'année 2014 pour l'Ortra AgriAliForm :

- la finalisation de l'évaluation de la formation initiale, avec le rapport général et les premiers travaux en vue d'une réforme partielle de l'ordonnance et du plan de formation
- le 1^{er} Championnat Suisse des Métiers SwissSkills Berne 2014 avec la participation du métier d'agriculteur au concours et des autres métiers en démonstration
- le changement de gérant au 1^{er} septembre

Une fois encore, les collaborateurs d'AGORA ont consacré plus de 40 jours de travail pour AgriAliForm, sans compter le travail administratif (SwissSkills) et les traductions qui sont pratiquement toutes faites à Lausanne.

a) Evaluation de la formation initiale

Après les enquêtes de l'IFFP auprès de tous les acteurs de la formation professionnelle faites en 2013, l'année 2014 a commencé par 5 ateliers organisés par HAFL Zollikofen pour approfondir les cours interentreprises, l'atteinte des objectifs d'apprentissage, la procédure de qualification et le domaine spécifique en production biologique.

Dans le délai imparti, les 2 partenaires IFFP et HAFL Zollikofen ont remis leur rapport final à fin avril 2014. Sur la base du résultat des enquêtes et des discussions nourries dans les ateliers, il présente ses conclusions et ses recommandations qu'il serait trop long de reprendre ici. Voici cependant quelques éléments :

- globalement, la nouvelle formation débouche sur une grande satisfaction
- la prolongation de la durée d'apprentissage à 4 ans n'est pas opportune
- le modèle de formation tend vers une répartition linéaire des cours théoriques pour les branches spéciales
- pour l'agriculture, ce point doit être discuté
- les objectifs du plan de formation sont trop volumineux
- le travail des formateurs est unanimement apprécié
- les cours interentreprises sont bien acceptés, mais nécessitent quelques corrections dans le contenu
- la collaboration entre les lieux de formation est bonne
- le domaine spécifique de l'agriculture biologique doit revoir la répartition de ses cours
- les moyens d'enseignement sont adaptés, avec un bémol pour les branches spéciales qui ont pris du retard
- le dossier de formation doit trouver une place plus importante en lien avec la procédure de qualification
- la procédure de qualification avec des doublons et des temps trop courts pour certaines matières

Les organes d'AgriAliForm ont pris connaissance du rapport final de l'évaluation en mai et juin. Le comité a décidé de lancer une procédure de consultation interne auprès des membres d'AgriAliForm. Celle-ci a largement confirmé les points positifs de l'évaluation et les faiblesses. Le principal point de discussion a porté sur la durée de la formation avec des partisans très déterminés pour passer à 4 ans.

En septembre, le comité d'AgriAliForm a pris les décisions suivantes :

- maintien de la durée d'apprentissage à 3 ans (14 voix contre 1)
- mise en route d'une révision partielle de l'ordonnance et du plan de formation
- direction de la révision par la commission "Développement et qualité"

En parallèle à la révision partielle, un groupe de travail est chargé d'examiner, avec les milieux concernés, les atouts, les inconvénients, les forces et les faiblesses d'une formation sur 3 ou 4 ans, dans la perspective de la prochaine révision. En fin d'année, 4 champs d'actions ont été identifiés, soit :

- modèle de formation (linéaire ou progressif ?)
- contenu du plan de formation
- procédure de qualification, y compris le dossier de formation
- cours interentreprises

Les points vont être examinés au sein de groupes de travail thématiques durant l'année 2015.

Selon le calendrier établi, les nouvelles dispositions au niveau de l'ordonnance et du plan de formation devraient prendre effet à la rentrée scolaire 2017.

b) SwissSkills Berne 2014

Le 1^{er} Championnat Suisse des métiers s'est déroulé du 17 au 21 septembre 2014 à Berne. Après plus d'une année de préparation intense, AgriAliForm y a participé avec enthousiasme avec 36 concurrents en course pour le titre de "Champion Suisse, métier d'agriculteur" et des démonstrations pour les autres métiers du champ professionnel.

Pour l'agriculture, le concours s'est déroulé sous forme de 3 journées éliminatoires régionales avec des épreuves de connaissances des plantes, le réglage d'un semoir, le concours de traite, la classification du bétail et le chargement et l'arrimage de paloxes. Les 3 premiers de chaque journée éliminatoire se qualifiaient pour la finale où des épreuves comprenant le plan de fumure, le concours de traite, le parcours d'habileté, la reconversion d'exploitation et le stand du marché ont occupés les 9 finalistes.

A l'issue du concours, le classement s'est présenté comme suit :

Rang	Candidat	Région	Points
1	Roman Schirmer	SG	607
2	Ueli Baumgartner	LU	569
3	Pascal Krebs	ZH	561.5
4	Flavia Fankhauser	BE	549.5
5	Daniel Hasler	BE	547
6	Stefan Stucki	BE	525
7	Margot Jenny	FR	524
8	Alexandre Geiser	JB	518.5
9	Peter Bischof	SG	505

A noter les excellents résultats des jeunes paysannes, dont 2 des 5 participantes ont atteint la finale. Du côté des Romands, les résultats sont moins bons, avec un seul finaliste sur 9 participants. La présence de 3 alémaniques sur le podium montre aussi un esprit de compétition plus marqué.

La participation du champ professionnel de l'agriculture à SwissSkills Berne 2014 peut être considérée comme un succès ! Attractivité des épreuves du championnat, sérieux des concourantes et concourants du métier d'agriculteur provenant de toutes les régions de Suisse, motivation des finalistes et fierté des vainqueurs, le tout sans aucun accident – tels sont les signes distinctifs des quatre journées de championnat pour l'agriculture. Les démonstrations et les informations organisées par les branches spéciales de l'agriculture, les paysannes et Edition Imz ont complété de manière idéale la présence du champ professionnel.

L'agriculture et sa formation professionnelle ont pu se présenter à un large public et à un grand nombre de jeunes. La diversité et l'attractivité de la branche et des activités professionnelles des jeunes diplômés ont rencontré une attention soutenue et un vif intérêt.

Seule la collaboration intense et constructive des organisations professionnelles de l'OrTra AgriAliForm et des centres de formation agricole a permis d'atteindre ce résultat d'ensemble très positif. Les écoles ont organisé et encadré les épreuves de championnat et ont ainsi – avec les experts – fourni une contribution majeure à la mise en œuvre d'épreuves de concours correctes sur le plan méthodologique. Quatre écoles se sont fortement engagées dans la réalisation des quatre épreuves : Grangeneuve (mécanisation), Inforama (production végétale), Rheinhof-Salez (environnement de travail) et Strickhof (production animale).

Les organisations membres de l'OrTra AgriAliForm ont assuré l'organisation, la coordination et la communication au sein de la branche. Les branches spéciales de l'agriculture et les paysannes se sont chargées de l'organisation et de la réalisation des démonstrations.

La présence de l'agriculture à SwissSkills Berne 2014 a été rendue possible grâce au soutien financier des sponsors et des donateurs et aux prestations en nature d'autres entreprises et organisations. Le comité d'organisation exprime ses sincères remerciements pour cette précieuse promotion de la formation professionnelle agricole !

Il reste à espérer que les championnats des métiers seront reconduits, soit au niveau national, soit dans le champ professionnel de l'agriculture pour devenir une tradition vivante de la formation agricole.

Le timbre SwissSkills Berne 2014, conçu par Mibé pour AgriAliForm a été retenu par le vote du public par Internet, organisé par la Poste et a participé à la sélection finale avec 3 autres projets. Le choix du jury s'est cependant porté sur le projet déposé par l'Association des peintres en bâtiment.

c) Procédure de qualification

Sur le plan national, 1053 candidats ont passé les examens CFC et 122 les examens AFP en 2014. Les taux d'échecs vont de 0% (aviculteur et maraicher) à 16,7% (arboriculteur). La moyenne des notes est légèrement supérieure à 2013.

d) Formation initiale

Une enquête a montré que le départ anticipé d'apprentis après l'obtention de CFC fin juin en phénomène très marginal et ne nécessitait pas de mesures spéciales.

e) Formation supérieure

Voir sous les points 7.2 à 7.5.

f) Cours interentreprises

Le coût de ces cours continue à diminuer. La Commission ad hoc a travaillé sur les éléments mis en évidence dans l'évaluation. Le nombre de jours restera inchangé. Dans le contenu, des éléments comme le maniement de la tronçonneuse et l'utilisation de produits phytosanitaires seront renforcés.

g) Programme Erasmus

Le programme de stages pratiques de formation à l'étranger continue à intéresser l'agriculture avec 15 apprentis qui ont passé 2 à 3 mois en Allemagne, en France et aux Pays-Bas.

h) Promotion

Les moyens de promotion développés par AgriAliForm ont été bien utilisés en 2014, avec un point fort par la présentation des métiers du champ professionnel dans le cadre des SwissSkills Berne 2014.

i) Cours pour l'obtention des paiements directs

Le groupe de travail a revu le concept avec 2 principales nouveautés. Dès 2015, l'âge minimum pour ce cours est fixé à 28 ans (25 ans jusqu'ici) et un examen pratique se fera sur l'exploitation. En outre, le coût du cours et des taxes d'examen ont été harmonisés. Le projet d'AgriAliForm a été discuté dans le cadre de la COSAC, puis ratifié par la Conférence suisse des directeurs de

l'agriculture. A relever que ce cours suscite des réactions controversées en Suisse alémanique, alors qu'il est bien admis en Suisse romande.

j) Fonds national

La révision du fonds AgriAliForm avec l'intégration de l'Ortra des métiers du cheval a suscité 4 oppositions, venant d'ailleurs de l'interne des milieux chevalins. La commission du fonds s'est prononcée négativement sur ces recours et la décision du SEFRI est attendue pour 2015.

k) Assemblée des délégués 2014

Celle-ci s'est tenue au Centre de formation agricole du Plantahof, à Landquart (GR), avec une bonne participation. Outre les objets statutaires, elle a pris congé de Jakob (Kobi) Rösch, gérant et cheville ouvrière d'AgriAliForm depuis sa fondation en 2005. Toute la carrière de Kobi a été consacrée à la formation agricole, comme enseignant, comme directeur d'école, comme responsable de secteur à l'USP, comme gérant d'AgriAliForm. Il a été vivement remercié, en particulier par le président, collègue d'études de Kobi à Zürich.

l) Effectifs 2014

Une nouvelle fois, les effectifs d'apprentis du champ professionnel à la rentrée d'août 2014 progresse de 1%. Il faut toutefois relever une baisse assez importante pour les apprentis agriculteurs 1^{ère} année, compensée par les 2^{èmes} formations.

Apprentis 2012/2013 à 2014/2015 – CFC

Années	2012/13				2013/14				2014/15			
	1	2	3	Total	1	2	3	Total	1	2	3	Total
Agriculteur	715	991	1025	2731	739	1045	1017	2801	688	1045	1065	2798
Aviculteur	2	4	5	11	0	2	12	14	5	1	6	12
Maraîcher	19	37	23	79	25	25	37	87	24	41	33	98
Arboriculteur	10	17	13	40	11	14	19	44	10	20	20	50
Viticulteur	43	72	57	172	39	68	74	181	45	58	74	177
Technicien viticole	20	22	35	77	17	31	20	68	15	25	40	80
Total CFC	809	1143	1158	3110	831	1185	1179	3195	787	1190	1238	3215

Apprentis 2012/2013 à 2014/2015 – AFP

Années	2012/13				2013/14				2014/15			
	1	2		Total	1	2		Total	1	2		Total
Métiers AFP												
Agropraticien agriculteur	82	126		208	65	127		192	70	134		204
Agropraticien cult. Spéc.	10	9		19	5	7		12	9	4		13
Agropraticien caviste	0	2		2	0	1		1	0	0		0
Total AFP	92	137		229	70	135		205	79	138		217
Total champ prof.	901	1280	1158	3339	901	1320	1179	3400	866	1328	1238	3432

7.12 Autres activités de formation professionnelle

Après des discussions complémentaires avec les personnes concernées des cantons de Vaud et de Fribourg, la nouvelle convention de prestations en matière de formation professionnelle entre AGORA et les cantons romands a été signée. Elle comprend 3 volets, soit la formation initiale, la formation supérieure et les autres tâches. Elle est conclue pour une durée de 3 ans, renouvelable et porte sur un montant annuel de Fr 125'000.-.

Sous ce point, il faut mentionner

- la présentation de l'évaluation et de la formation initiale en général devant la Commission de formation interne, devant le comité et à l'assemblée générale de l'Union des paysans fribourgeois
- une séance pour la présentation du projet "Formation ES produits fermiers" développé par Agrilogie aux milieux potentiellement intéressés, avec en retour des avis mitigés

8. Programme d'activités 2015

Pour 2015, il est prévu

- l'examen de consultations importantes, comme le contre-projet du Conseil fédéral à l'initiative de l'USP
- la désignation du futur directeur (ou de la future directrice) d'AGORA
- le renforcement du mandat de prestations en faveur de la FSV
- la réorganisation du classement et des archives d'AGORA
- le réexamen des contrats de mandat et de collaborations en cours

8.1 Etude sur l'agriculture romande

Depuis, 1988, il n'y a plus eu d'étude spécifique sur l'agriculture romande. AGORA avait déjà envisagé de relancer une étude en 2011, mais y avait renoncé, faute de temps. En 2014, une opportunité s'est ouverte par une collaboration avec HESA (HAFL) Zollikofen. Cette institution a fait une offre basée sur les constats faits par AGORA sur l'agriculture romande. Les objectifs principaux de l'étude sont :

- Dresser un état des lieux de l'agriculture romande
- Montrer l'importance économique de l'agriculture romande
- Elaborer des scénarios pour l'avenir de l'agriculture romande et proposer une stratégie offensive
- Proposer des mesures visant à accroître la valeur ajoutée de l'agriculture romande et augmenter son attractivité
- Favoriser une approche romande
- Apporter aux organisations agricoles romandes les éléments nécessaires pour les aider à se positionner de manière productive et constructive dans le cadre des discussions futures sur la politique agricole
- Accroître la force de position des organisations romandes

Pour établir les propositions et les recommandations, HESA Zollikofen va analyser les forces, les faiblesses, les chances et les risques de l'agriculture romande en analysant la situation et les perspectives d'un certain nombre d'exploitations-types. Le 9 décembre, le comité d'AGORA a donné le feu vert à cette étude qui va démarrer en janvier 2015 pour un rapport final attendu pour février 2016. Le coût de l'étude s'élève à Fr. 100'000.-, assuré par AGORA, les Chambres romandes d'agriculture et la Fondation suisse pour une alimentation durable issue de l'agriculture suisse.

9. Conclusions

L'année 2014 restera marquée par l'extraordinaire mobilisation du monde agricole en faveur de l'initiative pour la sécurité alimentaire. Avec près de 150'000 signatures récoltées en un peu plus de 3 mois, l'USP a montré sa force tant au sein de l'agriculture qu'auprès des milieux non agricoles. Mais il faut aussi associer les chambres d'agriculture qui ont fait le travail sur le terrain. Avec un tel succès et un texte très précis de modification constitutionnelle, les milieux politiques ne pourront plus ignorer le fait qu'un changement de cap dans la politique agricole est indispensable.

En matière de compétitivité, nos agriculteurs ont fait leurs devoirs, avec une production très élevée et des effectifs toujours plus réduits. Les salaires suisses qui sont les plus élevés du monde et la force de notre monnaie restent cependant des obstacles importants pour soutenir la concurrence internationale.

Du côté de l'OFAG, on sent un certain énervement puisque l'on nous demande de cesser de critiquer un supposé dogme du libéralisme pour se demander si le dogme du protectionnisme n'est pas une voie sans issue. Manifestement, notre administration qui devrait être au service de notre agriculture oublie que le libéralisme profite en premier lieu aux entreprises de négoce qui réalisent des bénéfices indécents, puis à l'agriculture industrielle tueuse d'emplois et de ressources naturelles et enfin à la distribution. Depuis plus de 20 ans, il n'a fait qu'appauvrir les familles paysannes d'ici ou d'ailleurs, tout en ne profitant pas aux consommateurs. C'est bien le libéralisme qui est une voie sans issue.

Le dogme du protectionnisme n'existe pas en Suisse. Notre pays importe près de 50% des produits et des denrées alimentaires et est l'un des plus ouverts du monde. Par habitant, il est même celui qui importe le plus en terme de valeur.

Un autre élément marquant a été la mise en œuvre de la nouvelle politique agricole 14-17 et de son nouveau système de paiements directs. Le résultat est décevant : trop d'administration, pas d'amélioration du revenu, émergence d'une agriculture à 2 vitesses, production céréalière négligée : la liste des critiques est longue. Il est extrêmement regrettable que du côté de l'OFAG, les remarques formulées par AGORA dans les nombreuses consultations n'aient pas été prises au sérieux.

Pour conclure, nous tenons à exprimer notre reconnaissance pour l'appui donné par les partenaires et les organes d'AGORA. La présidence, le comité s'engagent pour les familles paysannes romandes. Un merci aussi au personnel compétent et motivé d'AGORA.

Lausanne, le 4 mars 2015

AGORA

Ont collaboré à la rédaction du présent rapport :

Walter Willener, Loïc Bardet, Magali Briod, Jacques Demierre, David Ruetschi, Sandra Dougoud ainsi que Joëlle Pittet et Elodie Freymond (secrétariat).

A méditer (Agri du 19 septembre 2014)

« Si la terre appartient à son propriétaire, le paysage est à celui qui le regarde. »